

# TERRITOIRE ENGAGÉ

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Juin 2025



24 villes, 725 000 habitants

# SOMMAIRE

## LES OUTILS STRATÉGIQUES

	6	Projet de territoire ambition 2030
<b>PLUI</b>	8	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 2021-2035
<b>PCAET</b>	10	Plan Climat Air Énergie Territorial 2025 - 2031
<b>Assainissement et gestion des eaux pluviales</b>	12	Schéma directeur assainissement (SDA)
	13	Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
	13	Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)
<b>Biodiversité</b>	14	Plan de gestion des lacs
<b>Cycle de l'eau</b>	15	Feuille de route eau potable
<b>Mobilités</b>	15	Plan vélo
<b>Déchets</b>	16	Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019 - 2025 (PLPDMA)
<b>Développement économique et emploi</b>	18	Feuille de route du développement économique 2021 - 2026
	19	Plan logistique durable
	20	Plan alimentaire territorial
<b>Habitat</b>	21	Service public de rénovation de l'habitat
<b>Achats</b>	22	Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER)
<b>Gouvernance</b>	24	Charte de gouvernance

## LES OUTILS STRATÉGIQUES

<b>Finances</b>	25	Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)
<b>Patrimoine bâti</b>	28	Plan de sobriété énergétique
	28	Audit énergétique
<b>Gouvernance</b>	29	Schéma directeur territorial
<b>Fonctions support</b>	29	Climat, prenons notre part

## LES ACTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

<b>Déchets</b>	30	Moins jeter, mieux trier, plus réemployer
<b>Cycle de l'eau</b>	32	Préserver la ressource, garantir l'accès, améliorer la qualité
<b>Culture et sports</b>	34	Moins consommer, mieux sensibiliser, rénover durablement
<b>Cohésion sociale et territoriale</b>	36	Agir pour résorber la précarité énergétique
<b>Développement économique et emploi</b>	38	Vers une économie locale, durable et inclusive
<b>Projets urbains</b>	40	Des villes plus accessibles, durables et résilientes
<b>Voirie et réseaux</b>	47	Réduire l'impact, moderniser les infrastructures, sécuriser les usages
<b>Charges et support</b>	50	Une mobilisation collective pour inscrire la transition dans les pratiques professionnelles

## ÉDITO



Depuis sa création en 2016, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'est attaché à construire un projet de développement fondé sur les principes de solidarité, de résilience et de responsabilité environnementale. Face aux enjeux globaux du changement climatique, des pressions sur les ressources et de la nécessité d'assurer une qualité de vie durable pour ses habitants, notre Territoire affirme avec constance et détermination son engagement dans la transition écologique.

Ce document présente les principales démarches stratégiques et opérationnelles portées par le Territoire en la matière. Il met en lumière la diversité des outils de planification mobilisés depuis le Projet de Territoire, acte fondateur en 2019 suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en 2024 et du Plan Climat Air Énergie Territorial en 2025, accompagné de schémas directeurs thématiques, dans des domaines relevant de ses champs de compétence : les déchets, l'eau, l'énergie, la logistique, le développement économique, les mobilités durables... La Charte de gouvernance financière, fiscale, sociale et écologique ainsi que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement ont permis en 2025 de préciser les modalités de financement pour la mise en œuvre de ces ambitions et nécessités d'actions.

Ce rapport est illustré de quelques actions emblématiques de 2024 témoignant de la mise en œuvre concrète et opérationnelle de ces ambitions politiques, telle que la collecte des biodéchets, le plan triennal du passage en Led des mâts d'éclairage des voiries territoriales, la mobilisation de l'ensemble des agents...

Cet engagement structurant s'appuie sur une gouvernance partagée, inscrite dans la logique de coopérative de villes qui fonde l'identité de Grand-Orly Seine Bièvre. Il reflète la volonté politique de construire, avec les communes membres et l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques, un territoire durable, sobre en ressources, inclusif et adapté aux défis à venir.

Ce document constitue ainsi une synthèse de la trajectoire engagée par Grand-Orly Seine Bièvre. Il témoigne d'une ambition affirmée : celle d'agir dès aujourd'hui pour construire, ensemble, un avenir plus soutenable et plus équitable au service de l'intérêt général.

**MICHEL LEPRÊTRE**

Président du Grand-Orly Seine Bièvre

Rapport transition écologique 2025 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Conception et rédaction :** Pôle communication, Agence Giboulées

**Conception graphique :**  agence Giboulées

**Crédits photos :** Sylvain Lefeuvre, Henri Perrot, Shutterstock (sauf mentions contraires)

**Cartographie :** SIG (sauf mentions contraires)

**Impression :** Imprimerie Grenier

Imprimé sur papier 100% PEFC - Juin 2025

# LES AMBITIONS STRATÉGIQUES

## PROJET DE TERRITOIRE HORIZON 2030 Approuvé en décembre 2019

Lancé en 2017, peu après la création de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le projet de territoire visait à définir une vision partagée ainsi que des orientations politiques portées par l'ensemble des communes, pour répondre aux besoins des habitants, des usagers et des salariés. Construit autour d'un diagnostic, il se décline en quatre grandes exigences politiques et un plan de 63 actions. Ces exigences traduisent les ambitions du Territoire vis-à-vis de ses compétences, des communes membres et des partenaires extérieurs.

### REPÈRES

#### 4 exigences

1. Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances
2. Garantir la ville et la qualité de vie pour tous
3. Anticiper les évolutions de ville
4. S'affirmer comme un territoire incontournable



Agir pour préserver un cadre de vie durable.

### ZOOM SUR

#### 32 actions sur 63 que compte le projet de territoire,

- Action 1: Territoire pilote de la résilience
- Action 2: D'un foncier contraint à un foncier durable
- Action 3: Promotion d'un mieux manger
- Action 5: Mobilisation pour assurer durablement la ressource en eau
- Action 7: Co-construction et innovation avec les habitants
- Action 10: Élaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)
- Action 11: Mise en œuvre d'une approche partenariale pour la transition écologique
- Action 12: Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables à travers l'élaboration d'un schéma directeur
- Action 13: Amélioration de la performance énergétique du bâti
- Action 14: Définition d'une logistique urbaine durable
- Action 15: Mise en œuvre d'une stratégie déchets
- Action 16: Promotion d'une économie inclusive, non délocalisable et solidaire
- Action 17: Mise en œuvre d'une commande publique socialement et écologiquement responsable (SPAPSER)
- Action 18: Prise en compte du facteur carbone dans les projets
- Action 19: Élaboration de la stratégie territoriale de nature en ville
- Action 20: Renforcement de l'armature des espaces verts du Territoire
- Action 24: Identification des potentiels en matière de formes d'immobiliers innovants répondant à l'évolution des besoins
- Action 29: Production d'un renouvellement urbain de qualité
- Action 33: Élaboration d'un Règlement local de publicité intercommunale (RLPi)
- Action 34: Mobilisation pour renforcer le maillage en transports en commun
- Action 35: Développement de la pratique de la mobilité active par l'élaboration d'un plan vélo intercommunal
- Action 36: Accompagnement des agents de l'EPT vers d'autres pratiques de déplacement par la mise en œuvre du plan de mobilité
- Action 37: Engagement d'une démarche prospective sur la voirie pour son intégration dans un contexte urbain en mutation
- Action 39: Réflexion pour un éclairage et une signalisation lumineuse publique plus agréable et durable
- Action 40: Réflexion pour un mobilier urbain durable
- Action 45: Réflexion prospective sur l'évolution des pratiques et des usages dans l'espace public
- Action 50: Évolution des grandes emprises monofonctionnelles – l'exemple du site du Triage ferroviaire
- Action 51: Valorisation de la Seine
- Action 52: Anticipation et articulation des évolutions de la ville et de l'aéroport d'Orly
- Action 53: Amélioration de la desserte du pôle d'Orly
- Action 54: Mise en œuvre d'une démarche partenariale pour un développement efficace et intégré du pôle d'Orly
- Action 56: Offre d'une ingénierie technique, administrative et financière en aménagement et urbanisme

## Des ambitions phares en matière de développement durable

### La première exigence du projet de territoire vise à combattre les dérèglements climatiques et les nuisances.

Déjà engagé dans les transitions écologique, énergétique et comportementale, le Territoire agit pour préserver la santé de ses habitants et leur cadre de vie. Les leviers identifiés concernent :

- Le développement des énergies renouvelables ;
- La rénovation énergétique du bâti existant et des exigences fortes pour les constructions à venir ;
- La neutralité carbone ;
- Une logistique urbaine repensée, la valorisation des déchets, l'économie circulaire et une gestion innovante de l'eau ;
- Le renouvellement urbain ;
- Le renforcement des transports en commun.

Face aux risques amplifiés par le changement climatique, le Territoire développe une culture du risque, agit pour la justice sociale et spatiale, et soutient un foncier durable. Il favorise aussi les expérimentations visant à améliorer le cadre de vie. Malgré son urbanisation, le territoire valorise la nature en ville : lutte contre les îlots de chaleur, renaturation, préservation des terres agricoles, développement des circuits courts en lien avec le MIN de Rungis et la Cité de la gastronomie. Le Territoire mise sur le renouvellement urbain pour préserver les espaces naturels tout en répondant aux besoins en logement, emploi et loisirs. Il porte de nombreux projets de transports en commun et encourage une mobilité multimodale (marche, vélo, bus) pour compléter l'offre structurante, tout en repensant la place de la voiture dans l'espace public.

# PLUi: Plan Local D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Arrêté en juin 2024

C'est le document stratégique de planification pour les prochaines années. Il décline avec les 4 exigences du projet de territoire, les orientations stratégiques et les règles d'aménagement et de construction pour les 24 communes. Il apporte une réponse aux besoins du quotidien tels que le logement, les déplacements, l'activité économique, tout en prenant en compte les nouvelles aspirations des habitants et usagers, en s'inscrivant dans les enjeux environnementaux et de lutte contre le changement climatique. Il permet aussi la réalisation des grands projets d'aménagement et de transports, des politiques publiques territoriales (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA, développement économique, conférence intercommunale du logement, plan climat air énergie territorial - PCAET, plan vélo territorial, schéma directeur d'assainissement).

## Le PLUi est composé :

- D'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui font partie du dispositif de traduction réglementaire des orientations du PADD ;
- D'un zonage, d'un règlement: une nomenclature harmonisée et indicée qui assure à la fois l'homogénéité et la prise en compte de la diversité des formes urbaines existantes des PLU communaux ;
- D'annexes.



Mener des balades de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi.



Faire de la Seine un point majeur du PLUi.

## Climat et solidarité irriguent l'ensemble du PADD

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

### AXE 1: Améliorer et apaiser les conditions de vie

- Orientation 1: Valoriser les « vides »: espaces naturels, publics, paysagers, biodiversité, oasis urbaines.
- Orientation 2: Permettre de se loger dignement: production, formes innovantes, qualité des logements.
- Orientation 3: Favoriser la ville des proximités: vivre ensemble, commerces, soins, alimentation, patrimoine.

### AXE 2: Anticiper et adapter le territoire de demain

- Orientation 4: Urbanisme équilibré, projets vertueux, maîtrise des risques et nuisances.
- Orientation 5: Développement économique productif, emploi, innovation, attractivité.
- Orientation 6: Mobilités: infrastructures, maillage bus/vélo, couture urbaine.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) traduisent de façon réglementaire les objectifs du PADD. Conformément à ses orientations, elles complètent le règlement sur certains thèmes ou secteurs. À l'échelle territoriale, le PADD se décline en OAP thématiques, avec la santé comme fil conducteur autour de quatre axes: la nature, l'habitat, les mobilités, le développement économique.

→ À l'échelle infra-territoriale, pour territorialiser les objectifs du PADD et des OAP thématiques, des OAP sectorielles stratégiques sont élaborées sur des secteurs cohérents regroupant plusieurs communes (ou parties de communes), pour assurer la cohérence des projets à l'échelle des bassins de vie. Quatre secteurs ont été définis:

- La vallée de la Seine, pour valoriser l'axe structurant du territoire et de la métropole ;
- La vallée de la Bièvre, pour accompagner les dynamiques de renaturation et de valorisation de la vallée scientifique ;
- Le Grand-Orly, pour concrétiser le schéma du Projet Partenarial d'Aménagement co-piloté par l'EPT ;
- Les portes de Paris.

# PCAET: PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Arrêté en mai 2025

Le Grand-Orly Seine Bièvre a engagé l'élaboration de son PCAET par délibération du 28 février 2017, montrant sa détermination à œuvrer, aux côtés des différents acteurs publics et privés, à la transition écologique et énergétique du territoire. Le Projet de territoire approuvé en décembre 2019 a conforté ce positionnement en faisant du combat contre les dérèglements climatiques et les nuisances la première de ses exigences. Le PCAET constitue la stratégie de la transition écologique et énergétique du territoire, au regard des caractéristiques territoriales et des compétences exercées par la collectivité. Il s'agit d'une démarche ensemble qui valorise l'ensemble des politiques publiques sectorielles contribuant à la transition écologique. La gouvernance du PCAET ne se substitue pas aux espaces de gouvernance afférents à la mise en œuvre de ces politiques.

## Deux documents y sont annexés:

- L'Évaluation environnementale stratégique (EES), qui mesure les incidences du PCAET sur les enjeux environnementaux (santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages);
- Le Plan d'actions pour la qualité de l'air (PAQA), qui évalue l'impact des actions sur les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations.

Le PCAET a été coconstruit avec les communes à travers cinq comités de pilotage, des rencontres bilatérales avec les maires et services techniques, deux questionnaires et des échanges dans le cadre d'autres démarches (plan logistique, plan vélo...). Il a également été partagé avec les partenaires lors du Comité partenarial du 4 avril 2025, et doit être compatible avec le Plan climat air énergie métropolitain de la Métropole du Grand Paris adopté en 2018, en cours de révision.



Structurer le territoire en faveur de la transition écologique.

## Un cadre stratégique partagé

### Le dossier du PCAET comporte:

- Un diagnostic: photographie du territoire selon trois trajectoires (transition énergétique/bas carbone; lutte contre les pollutions et nuisances; adaptation au dérèglement climatique) déclinées en 8 thématiques, avec diagnostics et scénarios opérationnels en vue d'atteindre les objectifs du PCAET;
- Un document d'orientations, formulé à partir du diagnostic, du Projet de territoire, du PLUi et des démarches en cours, il structure 3 orientations stratégiques:
  1. Protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux.
  2. Structurer le territoire en faveur de la sobriété et de la transition énergétique.
  3. Mobiliser les entreprises et les collectivités dans la transition écologique et énergétique.
- Un programme d'actions composé de 96 actions dotées d'objectifs, indicateurs et moyens associés, élaboré avec les communes pour articuler les dynamiques communales et intercommunales;
- Un suivi, une évaluation et une gouvernance.

D'une durée de 6 ans, le PCAET sera évalué à mi-parcours. Sa mise en œuvre s'appuie sur la démarche «Territoire Engagé pour la Transition Écologique» (TETE) de l'Ademe, via un Contrat d'objectifs territorial (COT) signé en décembre 2024 qui fournit un référentiel national pour piloter l'intégration de la transition dans les compétences de l'EPT.

### Son plan d'action développe 3 axes:

#### AXE 1: Protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux

- Développer la nature en ville et préserver la ressource en eau;
- Renforcer l'accès des habitants à une alimentation saine et durable;
- Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel;
- Informer et protéger les habitants face aux risques climatiques et enjeux environnementaux.

#### AXE 2: Structurer le territoire en faveur de la sobriété et de la transition énergétique

- Améliorer le tri, valorisation des déchets et favoriser le réemploi;
- Structurer la dynamique territoriale de production et de distribution d'énergies renouvelables et de récupération locales + zone accélération des énergies renouvelables;
- Engager le territoire dans une logistique intégrée, intermodale et durable;
- Réduire la place de la voiture individuelle en renforçant les mobilités alternatives;
- Aménager et bâtir à l'épreuve du dérèglement climatique + aménagement circulaire.

#### AXE 3: Des entreprises et des collectivités engagées dans la transition écologique et énergétique (TEE)

- Mobiliser les acteurs économiques en appui des projets et emplois de la TEE;
- Accélérer l'intégration de la transition écologique et énergétique dans le fonctionnement de l'EPT (démarche Climat prenons notre part).

# LES AMBITIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

### SDA : SCHÉMA DIRECTEUR d'ASSAINISSEMENT

(2021-2026)

Engagé en 2021

Lancé en mai 2021, le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) vise à réduire les rejets polluants, lutter contre les inondations, traiter les eaux claires parasites (permanentes et météoriques), développer les infrastructures et outils pour le Grand-Orly Seine Bièvre.

#### L'étude se structure en 5 phases:

1. Inventaire et prédiagnostic (SIG)
2. Diagnostic complet des systèmes d'assainissement
3. Inspections complémentaires (ex : inspections télévisées, visites domiciliaires)
4. Modélisation des systèmes
5. Validation du schéma et mise en œuvre du document de programmation



Intervenir au quotidien pour la gestion des réseaux d'assainissement.

## ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

### PROGRAMME D'ACTIOnS DE PRÉVENTIOn DES INONDATIOnS (PAPI) / PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

(2023-2029)

Sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre, hors zones à risque de ruissellement, 14 communes sont exposées au risque d'inondation par débordement de cours d'eau. D'après l'Observatoire national des risques naturels (ONRN), cela concerne environ 200 000 habitants et 30 500 entreprises.

Pour anticiper ces phénomènes, réduire les impacts et limiter les risques de pollution, l'Établissement Public Territorial a lancé un plan de 10 actions dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) 2023-2029, représentant un budget prévisionnel de 1 878 000 € TTC, dont 483 500 € de subventions.

Parmi les actions engagées, on peut citer :

- La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire;
- Des diagnostics par bâtiment dans les zones les plus exposées;
- La pose de repères de crue sur les équipements territoriaux;
- Des études d'intégration du risque inondation dans les grands projets d'aménagement;
- Des actions de sensibilisation à destination des habitants, des entreprises et des élus, notamment via les outils pédagogiques d'Episeine.

Une action phare du dispositif est la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) à l'échelle du Territoire, outil stratégique permettant d'organiser la gestion de crise en cas d'inondation, en coordination avec les communes et les services de secours.



Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé dans l'élaboration d'un PAPI, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

BIODIVERSITÉ

# Plan de Gestion Des Lacs

(2024-2028)

Approuvé en 2024

Les lacs de Viry-Châtillon et Grigny forment l'un des plus vastes ensembles de plans d'eau d'Île-de-France. Classés espaces naturels sensibles (ENS) et zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2, ils sont reconnus comme réservoirs de biodiversité dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Depuis 2021, leur gestion repose sur une convention partagée avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, transférant à l'EPT la responsabilité des plans d'eau, incluant le système de vannage. Un nouveau plan de gestion 2024-2028 a été élaboré. Ce document stratégique vise une gestion durable, cohérente et concertée. Il s'articule autour de 11 objectifs de long terme et 22 objectifs opérationnels, évolutifs et adaptables. Ce plan constitue l'outil de référence pour les années à venir, avec possibilité de reconduction par périodes de 5 ans.

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à préserver, valoriser et renforcer la nature en ville. Dans le cadre de ses compétences transférées, il assure également une gestion écologique et différenciée d'un patrimoine vert étendu : parcs boisés de Fresnes, promenades de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses, Arcueil et Gentilly, bassins d'orage à ciel ouvert, espaces verts attenants aux équipements publics, et 3 170 arbres d'alignement. Objectif : intégrer la nature au cœur des projets d'aménagement pour répondre aux enjeux écologiques et améliorer la qualité de vie.

## Une gouvernance partagée pour la gestion de la Bièvre

Parmi les temps forts de 2024 : la signature d'une convention de gestion de la Bièvre avec le Département du Val-de-Marne et les communes concernées. Elle permet de structurer l'action de l'EPT sur certaines missions de gestion écologique, notamment à Arcueil et Gentilly, où d'importants investissements ont suivi la réouverture de la rivière. Cette convention vise à pérenniser les actions engagées et à favoriser de nouveaux projets d'ouverture, notamment à Cachan et sur d'autres linéaires à Gentilly.

Le renforcement de la gestion du patrimoine vert et de la biodiversité s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale de résilience écologique, où chaque espace naturel devient à la fois poumon vert, lieu de vie, support pédagogique et levier d'adaptation au changement climatique.



Préserver le patrimoine vert et la biodiversité.

Eau

# FEUILLE DE ROUTE DE L'EAU POTABLE

Approuvée en novembre 2023

La feuille de route politique unificatrice de l'eau potable tient compte du principe de gouvernance en coopérative de villes et décline le projet de territoire sur cette thématique essentielle. L'EPT y affirme ses valeurs et exigences pour sa politique de l'eau potable comme : la maîtrise publique du service, la transparence, la durabilité, la résilience, la performance et la proximité. Avec des enjeux forts comme l'équité sociale et territoriale et un développement urbain en adéquation avec la protection de l'environnement et la gestion durable de la ressource, le territoire se dote d'orientations clairement tournées vers un développement social et environnemental. Grâce à la méthode retenue et l'accent mis sur la résilience, la feuille de route permet au territoire d'accompagner son développement démographique et économique. C'est aussi un enjeu dans le cadre plus large de la gestion durable des capacités industrielles et de la ressource à l'échelle régionale.

## La feuille de route est composée de trois axes :

### AXE 1: l'EPT animateur d'un territoire impliqué pour l'eau (eau potable, usée, pluviale)

- Sensibilisation et association des habitants, des usagers et des acteurs du territoire ;
- Engagement nouveau pour la formation et la recherche ;
- Actions socles (sensibilisations aux économies d'eau) ;
- Actions prioritaires (communication centralisée en cas de sécheresse, coordination annuelle du cycle de l'eau, ouverture d'une école des métiers de l'eau sur le territoire).

### AXE 2: l'EPT au service d'une ressource en eau protégée en quantité et en qualité

- Régulation des prélèvements sur la ressource en eau du territoire ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Sécurisation de l'approvisionnement ;
- Actions socles : partenariat avec le Cluster Eaux, Milieux, Sols pour mener la réflexion sur la protection de la ressource et animation d'un réseau de partenaires impliqués (Maison de l'environnement, Exploradôme, ...) ; recherche d'une action coordonnée pour limiter les rejets dans le milieu naturel et dans les eaux de surfaces avec les différentes parties prenantes ; affirmation comme acteur régional incontournable pour la sécurisation de l'approvisionnement d'eau potable ;
- Actions prioritaires (distributions de matériels hydro-économiques, fixation d'objectifs de réduction d'économie d'eau adaptés aux spécificités du territoire, mobilisation de partenariats et de financements croisés complémentaires).

### AXE 3: l'EPT au service de la qualité de service à l'utilisateur et de la solidarité en lien avec les régions

- Conventions d'objectifs et de partenariat avec les régions ;
- Ingénierie au service des réflexions globales, du dialogue et du contrôle ;
- Action en faveur de l'amélioration de la relation usagers
- Actions socles (développement des capacités en ingénierie de l'EPT, établissement de convention d'objectifs et de partenariats) ;
- Actions prioritaires (état des lieux des grilles tarifaires sur le territoire et veille sur les politiques tarifaires menées sur d'autres territoires).

## ça PREND FORME!

En parallèle de l'élaboration de ce document, parce que l'eau est une ressource précieuse, l'Établissement public territorial, sous l'impulsion de 13 de ses communes membres, s'est engagé dans la création de deux régies publiques d'eau potable. L'objectif : garantir un accès à l'eau à un tarif maîtrisé, voire social, pour tous les habitants. Ces régies sont opérationnelles depuis 2024, au même titre que la régie Eaux des Lacs de l'Essonne, pour la commune de Viry-Châtillon.

**MOBILITÉS**  
**Plan Vélo**  
**Territorial**  
 (2023 - 2026)  
 Approuvé en juin 2023

Le plan vélo constitue la première brique d'une politique publique territoriale dédiée au développement de l'usage du vélo. Il propose un cadre d'orientations politiques évolutives, en articulation avec les actions des Villes, Départements, Métropole et Région, afin d'agir en complémentarité et éviter les redondances. Le plan permet à l'EPT de traiter les besoins cyclables à l'échelle du territoire, au-delà de ses compétences strictes, tout en offrant un support aux communes pour décliner localement ses actions, avec l'accompagnement de l'EPT.



Aménager des pistes cyclables à l'aide matériaux innovants.

**Stratégie et plan d'action**

**AXE 1: Services et accompagnement**

- Communication sur les avantages du vélo;
- Formations et mise en selle comme leviers pédagogiques;
- Intégration dans le plan mobilité des agents;
- Développement des vélo-écoles pour les scolaires et adultes.

**AXE 2: Aménagements cyclables**

- Intégration du vélo dans le PLUi;
- Amélioration de la cyclabilité des voiries communales et territoriales;
- Création d'aménagements et stationnements pour desservir les équipements intercommunaux.

**AXE 3: Filière économique**

- Reconnaissance du vélo comme filière à part entière.

**AXE 4: Données**

- Création d'une application pour simplifier la mise à jour des données vélos du territoire.

**DÉCHETS**  
**PLPDMA:**  
**Plan Local**  
**de Prévention**  
**des Déchets**  
**Ménagers**  
**et Assimilés**  
 (2019-2025)  
 Approuvé en décembre 2019

Face à l'augmentation des déchets (emballages, plastiques, appareils électroniques, gaspillage alimentaire, imprimés...), le PLPDMA du Grand-Orly Seine Bièvre vise à promouvoir un changement de modèle vers la prévention et la valorisation du déchet ressource. Contrairement au tri ou au recyclage, la prévention agit en amont de la production du déchet, dès la conception, la distribution et la consommation. Le plan comprend le bilan des précédents PLPDMA, 6 axes stratégiques et un plan d'action structuré.



Soutenir les structures de réemploi, pour réutiliser plutôt que jeter.

**AXE 1: Réduire les déchets organiques**

- Sensibilisation au jardinage alternatif, au compostage (individuel et partagé) et au gaspillage alimentaire (écoles, marchés);
- Développement de l'usage de broyeurs.

**AXE 2: Favoriser le réemploi**

- Déploiement de bornes textiles d'apport volontaire, cartographie des points d'apport, annuaire de la récupération et du réemploi;
- Soutien aux initiatives (ressourceries, zones de réemploi en déchèteries, collecte solidaire, déchets d'équipements électrique et électronique).

**AXE 3: Consommation responsable**

- Sensibilisation à la réduction des emballages, charte «zéro déchets» pour les associations;
- Accompagnement des commerçants (label, suppression des sacs plastiques, stop-pub).

**AXE 4: Éco-exemplarité des collectivités**

- Suppression des objets à usage unique, réduction du papier bureau et des consommables, intégration du réemploi dans la commande publique.

**AXE 5: Mieux communiquer sur la prévention des déchets**

- Plan de communication, événements festifs, opération familles «zéro déchets», nouveaux modes de communication pour sensibiliser les habitants.

**AXE 6: Mobiliser les acteurs économiques**

- Conférence sur l'écologie industrielle et territoriale, incitation au don des invendus par les commerçants.

**REPÈRES**

**Objectifs**

- Développer l'usage du vélo et des véhicules de mobilité individuelle (vélos à assistance électrique, trottinettes, gyropodes...)
- S'inscrire dans la Loi d'Orientation des Mobilités et les démarches vélo multi-échelles (communes, Départements, Métropole du Grand Paris, Région)
- Favoriser le partage de la voirie au bénéfice des vélos et piétons
- Harmoniser les projets vélo sur le territoire
- Encourager les déplacements utilitaires (professionnels, scolaires, formation)

**REPÈRES**

**Ambition de l'EPT**

Réduire de 9 % la quantité de déchets à l'horizon 2025, soit une réduction d'environ 37 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

# FEUILLE DE ROUTE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Approuvée en 2021

Depuis la délibération du 13 février 2018, le Grand-Orly Seine Bièvre exerce la compétence développement économique (hors commerce de proximité) et partage celle de l'emploi avec les communes. Il intervient en appui et ingénierie, au service des villes, des acteurs économiques et de l'emploi, dans le cadre du projet de territoire. La feuille de route de ce développement économique poursuit les dynamiques antérieures (vocation productive, innovation, gouvernance territoriale, attractivité...) tout en intégrant les nouvelles priorités liées à la transition écologique, à la crise sanitaire et à la transformation du modèle économique. En pratique, l'action économique doit être socialement utile et articulée avec les enjeux d'insertion, formation, mobilité et accès à l'emploi. Le Grand-Orly Seine Bièvre privilégie en ce sens un développement endogène fondé sur les ressources locales pour renforcer un tissu productif, sans exclure une politique d'attractivité ciblée, en cohérence avec les chaînes de valeur et éco-systèmes territoriaux. Un accent est mis sur la préparation des emplois de demain, en lien avec le PLUi, via le développement de l'économie circulaire, des circuits courts, des mobilités durables, de l'écoconstruction, de l'économie sociale et solidaire et des métiers verts et verdissants. Positionné entre proximité locale et bassin d'emploi régional, l'EPT joue un rôle central dans l'animation du développement économique et la mobilisation des compétences, facteur clé de réussite.

### 5 enjeux prioritaires

1. Accompagner les effets de la crise sanitaire sur le tissu économique : soutien aux entreprises, emploi, innovation, adaptation des modèles économiques.
2. Pérenniser les acquis de la précédente feuille de route : vocation productive, gouvernance, attractivité, accès à l'emploi.
3. Articuler développement économique et qualité de vie des habitants : insertion, emploi, formation, mobilité.
4. Renforcer un développement endogène, productif et innovant, fondé sur les ressources locales, tout en menant une attractivité ciblée pour enrichir les écosystèmes.
5. Préparer l'avenir du territoire avec une économie responsable et durable : transition écologique, économie circulaire, circuits courts, économie sociale et solidaire, relocalisation, nouveaux emplois.

### 6 axes d'intervention

1. Soutenir la reprise post-COVID : aides aux entreprises, maintien de l'activité, reconversion.
2. Développer une économie responsable répondant aux enjeux écologiques et génératrice d'emplois durables.
3. Renforcer l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets, en lien avec les villes.
4. Conforter l'ancrage industriel du territoire et accompagner sa mutation vers une production plus durable.
5. Accroître l'attractivité économique en valorisant le foncier disponible.
6. Faciliter l'accès à l'emploi des habitants et anticiper les compétences d'avenir.



Soutenir l'industrie et l'emploi.

# PLAN LOGISTIQUE TERRITORIAL

Approuvé en décembre 2024

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre et ses 24 communes s'engagent pour une logistique intégrée à la transition écologique, au développement productif et à la qualité de vie. Porte d'entrée sud de la métropole, le territoire est un pôle logistique majeur avec 1,3 million m<sup>2</sup> de surface, 51% des sites logistiques de la MGP, concentrés autour du MIN de Rungis et de l'aéroport d'Orly. Ce territoire stratégique combine positionnement multimodal (fer, fluvial, routier), forte activité urbaine et dynamique économique, ce qui génère de nombreux flux (jusqu'à 78 000 mouvements/jour). Cette densité impose une meilleure intégration urbaine et environnementale de la logistique. L'objectif est de passer d'un territoire « servant » à un acteur structurant, conciliant performance logistique, cadre de vie, sobriété foncière et emplois locaux. La logistique doit devenir un service urbain de qualité, inscrit dans la fabrique de la ville.

### Principes du plan logistique

- Réinterroger les espaces logistiques existants et futurs;
- Définir une armature logistique : préserver les sites actuels, faciliter les implantations pertinentes;
- Intégrer les besoins fonciers variés à l'échelle urbaine;
- Coupler la stratégie logistique au PLUi et au PCAET pour définir les conditions d'acceptabilité;
- Favoriser des activités productives, mixtes, attractives et durables.

### 9 axes d'intervention

1. Pacifier l'espace public et favoriser le partage voirie/logistique.
2. Encadrer le développement logistique et dialoguer avec les acteurs.
3. Optimiser le foncier et intégrer davantage les enjeux de la nature en ville.
4. Mieux localiser et connecter les sites logistiques aux infrastructures.
5. Améliorer l'insertion urbaine et paysagère des projets
6. Promouvoir les reports modaux et solutions logistiques innovantes.
7. Réserver du foncier à des activités productives et industrielles décarbonées.
8. Encourager circuits courts et réemploi des ressources locales.
9. Valoriser les métiers et compétences logistiques.

### 26 actions structurées autour de 4 enjeux

- Partager une feuille de route commune.
- Pacifier l'espace public : comment répondre aux besoins en conciliant logistique et cadre de vie ?
- Foncier et aménagement : comment mieux concilier les grandes plateformes, le cadre de vie et la transition environnementale ?
- Comment rendre attractifs les métiers de la logistique ?

### REPÈRES

#### Comment ça marche ?

Le plan logistique territorial a été co-construit pendant 2 ans avec les villes, les acteurs économiques et institutionnels, à travers des ateliers, entretiens, et réunions. Il a été conduit sous la coordination de l'EPT, avec un Comité de pilotage (maires, partenaires), un Comité des financeurs (EPT, MGP, ADEME, VNF, Banque des Territoires), et validé le 6 septembre 2024. La mise en œuvre du Plan Logistique et de ses actions est proposée selon le principe de la « stratégie du chemin » créant une dynamique collective et permettant d'engager les parties prenantes selon un calendrier commun. Pour cela, une instance de dialogue réunissant les acteurs publics et privés est créée (2 réunions/an) pour échanger et suivre la mise en œuvre du plan logistique. Délibéré en conseil territorial, en décembre 2024, il a fait l'objet d'une signature avec l'ensemble des partenaires en janvier 2025.

## PAT: PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Engagé en mai 2025

Le Grand-Orly Seine Bièvre prévoit la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial, afin de structurer un système alimentaire local et renforcer l'économie agricole territorialisée. Ce projet s'articule avec le Plan Alimentaire Métropolitain de 2024 et la coopération intercollectivités via AgriParis Seine.

### Objectifs:

- Soutenir des filières agricoles durables, résilientes et accessibles;
- Favoriser la lutte contre la précarité alimentaire, le gaspillage, et le développement de circuits courts, notamment bio;
- Promouvoir une alimentation saine et locale, renforcer l'autonomie et la souveraineté alimentaire;
- Encourager l'agriculture urbaine et l'implication des acteurs locaux.

Et pour cause, avec 98% de sa production agricole provenant de l'extérieur, le Grand-Orly Seine Bièvre fait face à une forte dépendance alimentaire. Pour y répondre, villes, citoyens, associations, entreprises ont déjà mis en place des initiatives locales: circuits courts, productions et alimentation bio, redistribution mutualisée des invendus, sensibilisations antigaspi et à la nutrition, cantines solidaires, agriculture urbaine...



Engager un plan alimentaire territorial, notamment en soutenant une alimentation saine et locale.

### REPÈRES

Le Plan alimentaire territorial s'inscrit dans le respect:

- De la Loi Climat et Résilience (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), déclinée dans le Programme national pour l'alimentation (PNA);
- De La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGAlim);
- Du PCAET et du Plan alimentaire métropolitain.

### Pour engager la préparation de ce Plan Alimentaire Territorial, l'EPT a candidaté et est lauréat:

- D'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) «Territoire de Démocratie Alimentaire» qui soutient la co-construction d'un PAT durable et participatif via un guide méthodologique;
- D'un appel à projet (AAP) «Programme national pour l'alimentation 2024-2025, projet alimentaire territorial émergent de niveau 1» qui permet au territoire de participer au réseau Plan Alimentaire Île-De-France et au réseau national France PAT.

### HABITAT

## SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

Décision approuvée en 2024, modalité d'actions approuvée en 2025

### Renforcement de la politique de soutien à la rénovation thermique de l'habitat privé

#### Pilotage d'opérations de requalification de l'habitat privé sur des secteurs prioritaires

L'EPT est compétent concernant le pilotage, l'animation et le financement de toutes les opérations d'amélioration de l'habitat ou de résorption de l'habitat insalubre qui ne sont pas d'intérêt métropolitain.

À ce titre, il pilote les dispositifs financés par l'ANAH:

- Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH);
- Les Plans de sauvegarde (PDS);
- Les Programmes opérationnels de préventions et d'accompagnement des copropriétés (POPAC);
- Les Veilles et observations des copropriétés (VOC);
- Les opérations de restauration immobilière (ORI) et les résorptions de l'habitat insalubre (RHI).

Par ailleurs, l'EPT est compétent concernant l'instauration et la mise en œuvre du permis de louer. Il peut le déléguer aux communes couvertes par un Plan Local de l'Habitat.

Ainsi, ce sont une dizaine de dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat ou de prévention engagés pour soutenir l'engagement des travaux de rénovation des copropriétés fragiles. 3 études sur le parc privé sont en cours sur le territoire. À ce jour, 4295 logements sont concernés sur 19 communes du territoire.

### REPÈRES

Des enjeux importants pour le territoire!

- 230 450 logements privés (67% du parc): majoritairement en habitat collectif.
- 38% des logements classés E, F ou G (88 000 logements): enjeu fort pour prévenir une baisse de l'offre locative, en lien avec la loi Climat.
- 22 190 ménages en situation de précarité énergétique (soit 10%): ménages consacrant plus de 8% de leurs revenus à l'énergie.
- Habitat potentiellement indigne: concentration dans le nord et l'est du territoire, et autour de l'aéroport d'Orly.
- Adaptation au vieillissement: 19% des habitants ont plus de 60 ans.
- 128 384 logements en copropriété, répartis dans plus de 6 000 ensembles.

### Engagement pour un service public de l'habitat privé (SPRH) pour tous les habitants

Pour compléter ces dispositifs, Grand-Orly Seine Bièvre a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage directe de ce service afin de maintenir un lien de proximité avec les habitants et garantir la qualité du service, en s'appuyant sur les services du CAUE 94. Approuvée le 13 mai 2025, la convention associe l'État (par l'Agence nationale de l'habitat), le Grand-Orly Seine Bièvre et la Métropole du Grand Paris, avec la participation financière de communes partenaires. Elle fixe les objectifs opérationnels pour 2025-2029.

#### Concrètement, le SPRH se structure en trois volets:

1. Mobilisation des habitants et acteurs locaux pour encourager la rénovation thermique du parc privé (réunions, ateliers, campagnes de communication...).
2. Information, conseil et orientation des ménages sur leurs projets de travaux pour les logements en collectifs ou les pavillons.
3. Accompagnement renforcé: appui technique, montage de dossiers de subventions, assistance en phase de travaux.

ACHATS

**SPAPSPER:**

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (2022-2024, 2025-2027)

Approuvé en 2022 et 2025

La commande publique du Grand-Orly Seine Bièvre représente environ 100 millions d'euros d'achats annuels et 150 contrats publics lancés. Un levier essentiel dans l'exemplarité de la collectivité! Ce schéma vise donc à proposer un plan d'action d'achats publics engagés dans le domaine social, environnemental et économique, nécessaire à l'adaptation du territoire aux défis climatiques, environnementaux et au progrès social.

**Objectifs:**

- Augmenter le volume annuel d'heures d'insertion;
- Augmenter la part des marchés intégrant une clause/critère environnemental;
- Augmenter la part de marchés réservés
- Former les services instructeurs à l'achat durable; formaliser la coopération avec les acteurs du secteur du handicap (UNEA...);
- Sensibiliser, informer les très petites entreprises (TPE) ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) au sujet de la commande publique.



Former les acheteurs publics du territoire et des villes.

**3 axes stratégiques / 11 actions**

**AXE 1: Développement économique et responsabilité sociale**

1. Accès facilité à la commande publique pour les petites structures et les acteurs de l'économie sociale.
2. Soutien aux activités à utilité sociale ou environnementale.
3. Valorisation des pratiques responsables des entreprises.

**AXE 2: Inclusion sociale et professionnelle**

4. Plus de marchés intégrant des heures d'insertion.
5. Marchés réservés aux structures d'insertion ou du secteur adapté.
6. Coopération renforcée avec le secteur du handicap.
7. Élaboration d'une charte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes.
8. Création d'une clause dédiée à l'égalité dans les marchés.

**AXE 3: Transition écologique**

9. Commande publique pour des constructions et services durables.
10. Réduction de l'empreinte environnementale de l'administration.
11. Promotion d'une alimentation responsable.



Animer une matinale des achats responsables.

**REPÈRES**

**Bilan 2023-2024**

- 97 000 heures d'insertion réalisées en 2024 (objectif annuel: 20 000)
- Le seul marché de collecte des déchets a généré 67% de ces heures
- 90% des marchés contiennent une clause environnementale (+46% depuis 2022)
- 48% des marchés comportent un critère d'attribution environnemental (+12%)

**Une stratégie locale renforcée pour 2025-2027**

Dans la continuité des trois bilans et des actions réalisées, la démarche SPAPSPER se renouvelle en 2025 et propose une ambition renforcée:

- Consolider les acquis, répondre aux obligations de la loi Climat et de la loi anti-gaspillage, qui imposent l'intégration systématique de critères sociaux et environnementaux dans les marchés;
- Développer le sourçage en amont, la programmation annuelle, la formation des agents et la collaboration avec les partenaires de l'insertion et du handicap;
- Des événements structurants tels que la matinale des achats responsables, les formations et webinaires à destination des petites structures sont reconduits pour favoriser la mise en œuvre des actions du schéma.

GOUVERNANCE

# CHARTRE DE GOUVERNANCE FINANCIÈRE, FISCALE, SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Approuvée en 2025

La Charte de Gouvernance constitue un accord de fonctionnement commun qui propose le chemin à suivre pour les 10 prochaines années, en attendant qu'une réforme institutionnelle ait clarifié le cadre d'action des collectivités franciliennes. Elle a pour objectif de garantir une visibilité sur la situation budgétaire du Grand-Orly Seine Bièvre et des communes en donnant des clefs d'évolution des Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) acquittés par les communes. Elle propose des outils de pilotage et de veille afin de prendre collégialement, dans le respect de chaque commune, les décisions stratégiques. Enfin, elle permet une Programmation pluriannuelle d'Investissement (PPI) qui prévoit un quasi-doublement de l'enveloppe d'investissement sur le territoire. Étant entendu qu'une telle programmation est un outil vivant, il devra faire régulièrement l'objet d'arbitrages et de réajustements collégiaux.



Réunir les élus pour élaborer la charte de gouvernance financière, fiscale, sociale et écologique.

Ambitions:

- Garantir aux communes qu'elles financent l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre des compétences qu'elles ont transférées et d'actions qui les concernent directement ou grâce au rayonnement des actions territoriales;
- Déterminer une enveloppe d'investissements récurrents et le degré d'ambition du territoire sur les investissements futurs;
- Garantir une participation lisible des communes du territoire. Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) ne peut constituer le seul outil de financement de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'agit de définir l'ensemble des leviers pouvant être mobilisés pour financer les actions et les projets de l'EPT;
- Préserver la soutenabilité financière des communes et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. La réalisation des actions du projet de territoire ne peut se faire au détriment de la situation financière des villes ou de l'EPT. Il s'agit de tenir compte de la situation de chaque acteur et des contraintes financières qui pèsent sur leurs finances.

FINANCES

# PPI: PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Approuvée en 2025

La Programmation pluriannuelle des Investissements (PPI) a été élaborée en parallèle de la Charte de Gouvernance Financière, Fiscale, Sociale et Écologique. Cette charte vise à garantir la mise en œuvre du projet de territoire au service des communes, dans le respect du principe de coopérative de villes.

Cette Charte de Gouvernance ayant pour objectif de trouver, de manière équilibrée, les moyens de la mise en œuvre du projet de territoire dans le respect des intérêts conjoints des communes et de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, elle fixe comme ambition de doubler nos investissements pour les dix prochaines années. De son côté, la PPI est un processus continu de planification des projets, permettant dans un premier temps de recenser les projets d'investissements puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de l'Établissement Public Territorial, en lien avec les communes. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage, en lien avec la Charte de Gouvernance. La définition d'une PPI à l'échelle de 10 ans s'inscrit dans le processus des différentes étapes budgétaires et en accord avec les cadrages financiers annuels. La PPI étant un outil vivant, sa programmation devra faire régulièrement l'objet de mise à jour et d'ajustements.

## Projets d'investissements répartis sur l'ensemble du Territoire

Respect de l'équilibre des ressources nettes globales

Entre 2016 et aujourd'hui, l'EPT a principalement poursuivi les programmes d'investissement hérités des ex-agglomérations. Deux facteurs peuvent expliquer ce constat : les recettes provenaient principalement des ex-communautés d'agglomérations; pour les compétences transférées directement par les communes à l'EPT en 2016 et 2018, celles-ci contribuaient au financement des dépenses d'investissement via le FCCT, au réel. Conformément à ce qui est prévu dans la Charte de Gouvernance, les 24 communes doivent pouvoir bénéficier de l'investissement de l'EPT, dans une proportion qui respectera les transferts de compétences et donc la provenance des recettes. Entre 2016 et 2023, l'EPT a investi 42,2 millions d'euros par an en moyenne. La PPI 2023-2033 vise un doublement des investissements avec en moyenne 84,4 millions d'euros par an.

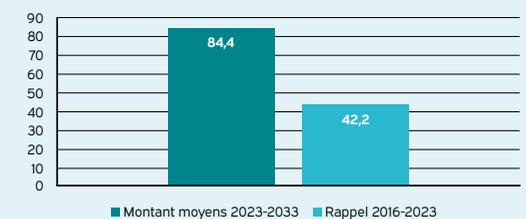
Typologie des investissements

La PPI s'articule autour de deux catégories d'investissements:

- Les investissements récurrents, catégorie qui regroupe les dépenses d'entretien courant et de renouvellement de matériel;
- Les projets, catégorie qui rassemble les projets nouveaux, qui seront source de changement(s).

S'agissant des dépenses d'investissements récurrentes, au regard de la moyenne des dépenses calculée sur la période, il est proposé de retenir une enveloppe annuelle de 9 millions d'euros. Concernant les projets, le montant total de dépenses projeté sur la période s'élève à 767,5 millions d'euros, avec un reste à charge de 670 millions d'euros.

Comparaison montants investis en moyenne annuelle



## PROJETS D'INVESTISSEMENTS PAR BLOC DE COMPÉTENCES

Total 2023-2033	Dépenses	Recettes (hors FCCT Transfert, TEOM et Redevances)	Reste à charge	Reste à charge : poids relatif de chaque bloc
<b>Bloc Déchets</b>	40 700 000 €	5 800 000 €	<b>34 900 000 €</b>	5%
<b>Bloc Cycle de l'Eau</b>	34 300 000 €	2 600 000 €	<b>31 700 000 €</b>	5%
<b>Bloc Culture et Sport</b>	126 700 000 €	10 000 000 €	<b>116 700 000 €</b>	17%
<b>Bloc Cohésion Sociale et Territoriale</b>	35 800 000 €	12 000 000 €	<b>23 800 000 €</b>	4%
<b>Bloc Développement Economique et Emploi</b>	600 000 €	—	<b>600 000 €</b>	0,1%
<b>Bloc Projets Urbains</b>	156 000 000 €	40 000 000 €	<b>116 000 000 €</b>	17%
<b>Bloc Voirie et Réseaux</b>	328 000 000 €	24 110 000 €	<b>303 890 000 €</b>	45%
<b>Bloc Charges Supports</b>	45 400 000 €	3 463 000 €	<b>41 937 000 €</b>	6%
<b>TOTAL</b>	767 500 000 €	97 973 000 €		
<b>Reste à charge</b>	669 527 000 €			

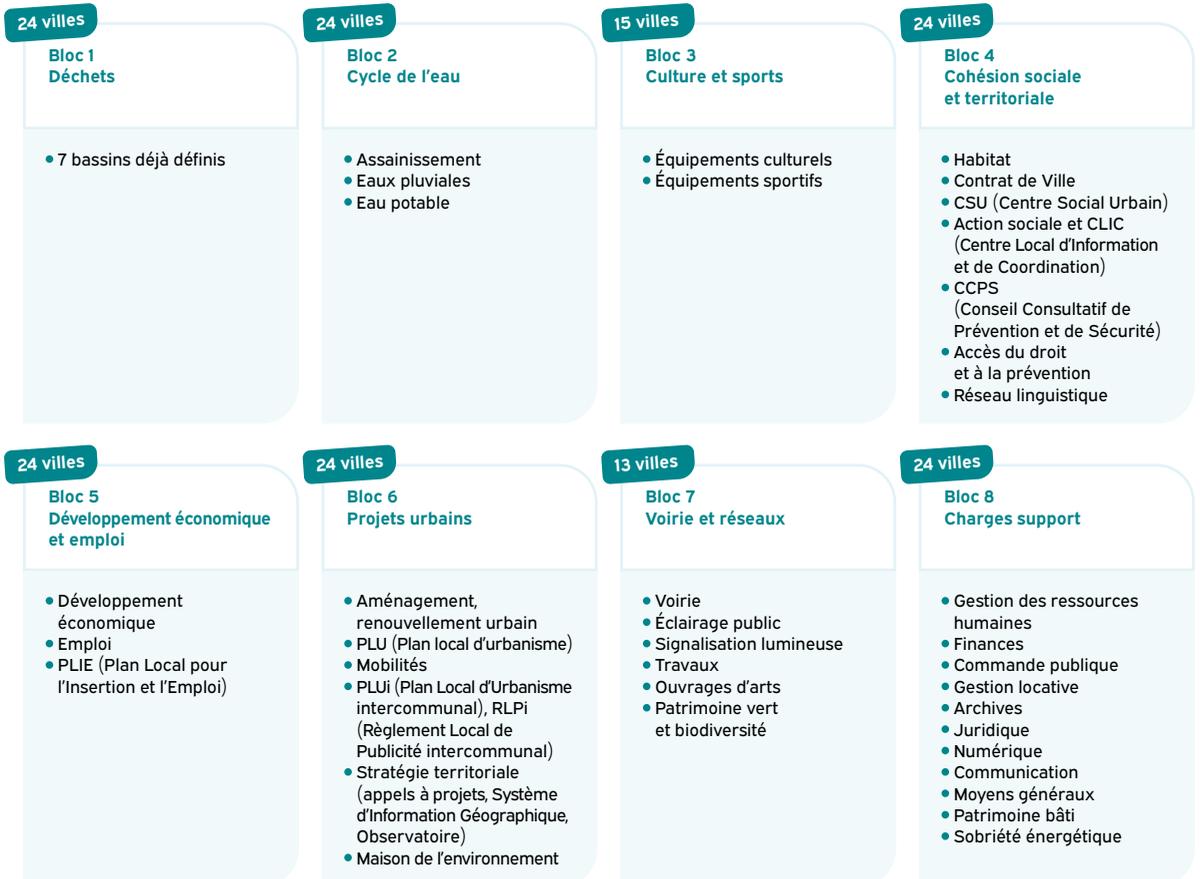
### Structuration par blocs de compétences

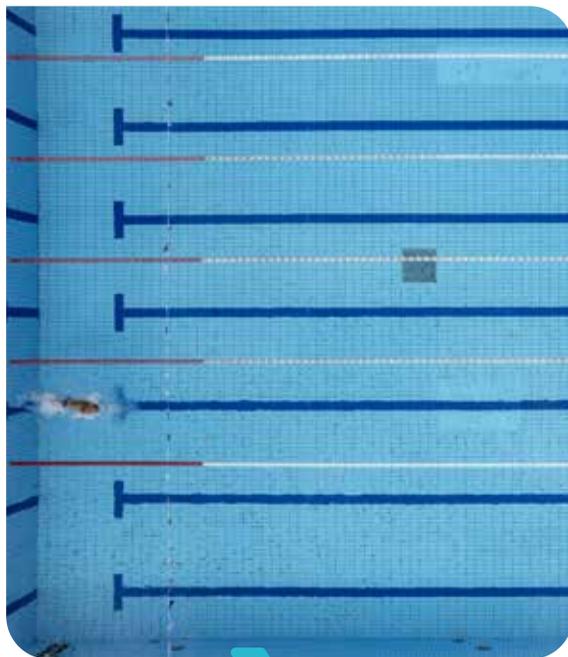
Dans le cadre des travaux d'élaboration de la Charte de Gouvernance, les politiques publiques conduites par l'EPT ont été organisées en huit blocs de compétences. Depuis 2023, la construction budgétaire de l'EPT est également structurée par bloc de compétences tout comme la PPI qui s'inscrit elle aussi dans cette démarche.

La construction par bloc de compétences répond à plusieurs objectifs :

- Faciliter l'évaluation des politiques publiques ;
- Permettre de définir une stratégie politique et financière par bloc de compétence ;
- Renforcer la visibilité et la capacité décisionnelle par bloc ;
- Renforcer les effets de mutualisation par politique publique. La transition écologique est un objectif transversal à l'ensemble des blocs.

De nombreux projets d'investissement illustrent l'engagement de l'EPT, tels que la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public par la technologie LED, le développement des mobilités douces ou encore le verdissement de la flotte automobile. Plus largement, l'ensemble des investissements engagés intègre l'enjeu de lutte contre le changement climatique, qu'il s'agisse d'opérations d'aménagement, de renouvellement urbain, de voirie ou d'assainissement.





Adapter le fonctionnement des équipements aux exigences de sobriété énergétique.

PATRIMOINE BÂTI

## PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Approuvé en 2022

En 2022, face au renchérissement inédit des coûts des énergies et dans un contexte où le changement climatique invite à davantage de sobriété, le Territoire a pris sa part à l'effort national de réduction des consommations. Lors du bureau du 28 octobre 2022, les élus territoriaux ont adopté un plan de sobriété. Il repose sur des actions ciblées :

- Température des bureaux à 19 C° max ;
- Ouverture du chauffage repoussée ;
- Coupure de l'eau chaude sanitaire (hors douches)
- Abaissement de la température de l'eau des piscines à 27 C° et des halles de bassins à 24 C° ;
- Ajustement des horaires de mise en route et d'extinction de l'éclairage public ;
- Passage aux LED sur les voiries de compétence territoriale et dans les équipements territoriaux.

PATRIMOINE BÂTI

## AUDIT ÉNERGÉTIQUE

(2020 - 2023)

Le Territoire a réalisé un audit énergétique sur 48 bâtiments publics (soit 92 000 m<sup>2</sup>) propriété du Grand-Orly Seine Bièvre, dans le cadre du décret tertiaire, avec pour objectifs la réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO<sub>2</sub>. Réalisé entre 2020 et 2023, il a coûté 196 000 € HT, cofinancé à 50 % par la Fédération nationale des collectivités. Trois scénarios de travaux ont été proposés pour chaque bâtiment ou équipement étudié permettant de générer d'importantes économies annuelles d'énergie (de 8 000 à 12 760 MWh) et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 21 % à 39 %.

Un schéma directeur de rénovation énergétique a été proposé. Il a servi d'élément d'aide à la décision et a contribué à identifier les projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti à réaliser de façon prioritaire dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement adoptée en 2025.

GOUVERNANCE

## SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Engagé en 2023

L'élaboration du Schéma directeur des énergies territoriales (SDE-t) a pour objectif de définir les actions à mener pour augmenter la part des énergies renouvelables. Objectif : rendre le Territoire moins dépendant et vulnérable face aux hausses de l'énergie, poser les bases d'une massification de la rénovation énergétique des logements et des équipements, renforcer le maillage en infrastructures de recharge pour les véhicules. Un diagnostic du SDE-t a été réalisé et le schéma sera approuvé en 2025.

FONCTIONS SUPPORT

## CLIMAT PRENONS NOTRE PART PROJET D'ADMINISTRATION VECTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Élaboré en 2024

Adopté en 2019, le projet de territoire fixe des objectifs ambitieux en matière de transition écologique. Ces engagements se traduisent désormais dans les politiques publiques comme dans les gestes du quotidien : gestion des déchets, de la voirie, de l'assainissement, du patrimoine bâti et vert, opérations d'aménagement, soutien à l'économie sociale et solidaire ou encore accompagnement des entreprises dans leur transition. Conscient de sa responsabilité et de son devoir d'exemplarité, le Grand-Orly Seine Bièvre a engagé, dès juin 2022, une démarche interne en trois temps :

1. Sensibilisation des agents via la Fresque du climat (130 fresques animées, 1 000 agents impliqués, 80 % de participation).
2. Propositions d'actions issues de 89 réunions de service, aboutissant à 450 idées.
3. Décision collective des engagements à mettre en œuvre.

Après analyse, plus de 400 actions ont été retenues, structurées autour de 8 priorités et 26 engagements pour ancrer la transition écologique dans les pratiques professionnelles :

1. **Décarboner les déplacements** : encourager vélo, covoiturage, réduire les trajets, verdier la flotte.
2. **Réduire les consommations d'énergie** : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, gestes du quotidien.
3. **Économiser l'eau et végétaliser** : récupération, valorisation dans les piscines, végétalisation des équipements.
4. **Adopter des achats durables** : budget vert, événements écoresponsables, priorisation des dépenses responsables.
5. **Réduire les déchets** : réemploi, tri et recyclage généralisés.
6. **Maîtriser l'empreinte numérique** : usages plus sobres, dématérialisation, gestion optimisée des équipements.
7. **Évoluer dans les pratiques** : locaux mieux utilisés, matériels responsables, restauration plus durable.
8. **Inscrire la démarche dans le temps** : formation, communication, prospective, suivi des actions.

## DÉCHETS

Moins jeter, mieux trier,  
plus réemployer

### Contexte stratégique

Le projet de territoire inscrit la lutte contre les dérèglements climatiques comme une priorité centrale. Son Exigence n°1 appelle à atteindre la sobriété et l'efficacité, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie déchets (fiche 15), traduite dans le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PLPDMA). Ce plan oriente l'action vers la réduction des déchets organiques, la promotion du compostage et la sensibilisation du grand public. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) complète cette stratégie en ciblant l'amélioration du tri, la valorisation des déchets et le soutien au réemploi. Depuis le 1er janvier 2024, la loi impose aux collectivités la mise en œuvre de la collecte des biodéchets : une obligation que le Grand-Orly Seine Bièvre a choisi d'anticiper et de structurer collectivement.

#### COMMENT ÇA S'ORGANISE ?

##### Le fonctionnement en bassin

Afin d'assurer un niveau de service à la fois harmonisé et adapté aux spécificités locales, la collecte des déchets est structurée en 7 bassins. Les décisions relatives à la gestion des déchets sont discutées et validées à l'échelle de chaque bassin, lors des conférences de bassin. Ces instances de concertation réunissent les élus communaux et territoriaux, les directions générales ainsi que les techniciens en charge de la mise en œuvre opérationnelle. Y sont abordés les enjeux financiers, les moyens humains dévolus, les règlements de collecte, ainsi que les arbitrages sur les missions prioritaires.



Réparer plutôt que jeter car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

### La transition en action

#### Déploiement progressif de la collecte des biodéchets

Depuis 2019, le Territoire prépare l'arrivée de cette nouvelle collecte. L'année 2024 a marqué un tournant, avec :

- L'implantation des premiers abris-bacs pour la collecte en points d'apport volontaire, notamment à Ivry-sur-Seine dès juin ;
- Un travail de sensibilisation renforcée dans les écoles, en accompagnant élèves et encadrants dans l'organisation du tri à la source ;
- L'accompagnement technique et logistique des communes avec le choix des stratégies de déploiement en conférence de bassin en octobre 2024, et l'adaptation du matériel (composteurs de proximité, abri-bacs) aux réalités locales.



Mettre en œuvre la collecte des biodéchets

#### Les agents, 1<sup>er</sup> ambassadeurs du tri

En juin 2024, le séminaire « Trions bien pour demain » a permis de former 96% des agents du pôle déchets aux nouvelles pratiques, de les sensibiliser aux enjeux de la transition et d'en faire de véritables ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets sur le terrain. Une dynamique de mobilisation interne appelée à se poursuivre en 2025, avec de nouveaux modules de formation, notamment sur la gestion de la relation avec les usagers.



Sensibiliser les habitants au tri des déchets pour améliorer le geste de tri.

#### Mise en place de la collecte des déchets alimentaires

A Ivry sur Seine, une première phase de collecte en points d'apport volontaire des biodéchets a été menée en 2024 dans le quartier Verollet-Monmousseau, avant élargissement sur de nouveaux secteurs à partir de 2025. Cette première phase a permis de mettre en place la collecte sur le quartier et d'expérimenter une sensibilisation en porte à porte qui se poursuit depuis sur le territoire.

#### Résultats :

À Ivry sur Seine, 5150 logements concernés avec 47% des foyers sensibilisés  
Au premier semestre 2025, près de 100 000 logements sur le territoire sont concernés par des actions de sensibilisation en porte à porte pour la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

#### Développement du compostage individuel et partagé

Le territoire accompagne depuis plusieurs années les habitants dans la pratique du compostage individuel ou partagé :

- 24 817 composteurs individuels distribués depuis 2019
- 277 prêts de broyeurs depuis 2021
- 233 lombricomposteurs distribués en 2024
- 247 composteurs de quartier et 61 en établissements installés depuis 2020
- 18 sessions de formation organisées en 2024

#### Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les marchés et les écoles

Sur les marchés, les collectes d'invendus se multiplient, avec une baisse progressive des tonnages - reflet d'une meilleure gestion de l'offre et des dons alimentaires. À Vitry-sur-Seine, 48,6 tonnes ont été récupérées en 2024 pour 5 850 bénéficiaires. À Ivry-sur-Seine, 8,5 tonnes ont été détournées des ordures ménagères sur un an.

Dans les écoles, l'année 2024 a vu un fort investissement du territoire :

- 592 classes concernées par des actions de sensibilisation
- 17 760 élèves sensibilisés
- 720 000 € de matériel de tri déployé (tables de tri subventionnées par la Région)

## CYCLE DE L'EAU

Préserver la ressource,  
garantir l'accès,  
améliorer la qualité

### Contexte stratégique

Le projet de territoire inscrit la préservation de l'eau comme une priorité d'action face aux dérèglements climatiques. Son exigence n°1 qui appelle à la sobriété et à l'efficacité, est traduite dans la fiche action n°5 dédiée à la mobilisation pour une gestion durable de la ressource. Cette ambition est reprise dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) à travers l'axe n°1 qui vise à protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux, tout en développant la nature en ville et en renforçant la préservation de la ressource en eau.

Dans cette logique, une feuille de route spécifique à l'eau structure l'action du territoire autour de trois axes :

- Faire de l'EPT un animateur engagé pour l'eau (eau potable, usée, pluviale) ;
- Garantir une ressource protégée en qualité et en quantité ;
- Offrir un service public de qualité et solidaire notamment via la création de régies publiques.

En complément, le schéma directeur assainissement, engagé dès 2021, prévoit la réduction des rejets polluants, la lutte contre les inondations, le traitement des eaux claires parasites (permanentes et météoriques), ainsi que le développement d'infrastructures adaptées pour répondre aux enjeux hydrauliques du Grand-Orly Seine Bièvre.



Convention signée avec Eau de Paris pour poursuivre la stratégie d'autonomisation et de diversification des sources d'approvisionnement : Eau de Paris, Eau Seine et Bièvre, RESO et Eau publique par Est Ensemble.

### La transition en action

#### Création de deux régies publiques d'eau potable

En 2024, le Grand-Orly Seine Bièvre a concrétisé un engagement fort en créant deux régies publiques d'eau potable, régie des eaux de la Seine et de la Bièvre et RESO, couvrant ensemble plus de 420 000 habitants et plus de 41 000 abonnés. Les volumes consommés ont atteint plus de 21 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable sur l'année. Deux régies qui garantissent un accès à l'eau à un tarif maîtrisé, avec un pilotage local, transparent et solidaire.

#### Mise en place d'un comité citoyen pour l'eau

Pour associer les habitants aux décisions, un comité citoyen a été constitué avec 55 personnes recrutées en 2023. Ce comité se réunit régulièrement (6 réunions en 2024), avec une participation stable de 40 à 45 personnes par séance qui ne sont pas des professionnels de l'eau. Deux représentants (une femme et un homme) ont été élus pour siéger au conseil d'administration de la régie Eau Seine & Bièvre.



Sensibiliser les habitants et habitantes à la consommation et au cycle de l'eau.

#### Sensibilisation à la consommation et au cycle de l'eau

L'année 2024 a vu le lancement d'un programme pédagogique ambitieux dans les écoles : 155 classes de CM2 ont participé à des ateliers menés par l'Exploradôme, soit plus de 80 % des classes ciblées. Les élèves ont ainsi découvert de manière ludique les enjeux de l'eau : volumes consommés selon les usages, cycle naturel et domestique de l'eau, cartes à compléter conservées toute l'année dans les classes. En parallèle, les régies ont participé à 31 fêtes communales, pour sensibiliser tous les publics. Des kits d'économiseurs d'eau ont également été mis à disposition des centres communaux d'action sociale (CCAS).

#### CHIFFRES CLÉS

Eau  
Seine & Bièvre

**329 371**  
habitants

**29 697**  
abonnés

**18 038 390 m<sup>3</sup>**  
d'eau

**RESO**  
Régie des Eaux  
de la Seine  
et de l'Orge

**93 942**  
habitants

**11 996**  
abonnés

**3 339 526 m<sup>3</sup>**  
d'eau

## CULTURE ET SPORT

Moins consommer, mieux sensibiliser,  
rénover durablement

### Contexte stratégique

Le projet de territoire inscrit la lutte contre les dérèglements climatiques et les nuisances comme une priorité. Il prévoit, dans sa fiche action n°5, une mobilisation pour préserver durablement la ressource en eau, et dans sa fiche n°13, l'amélioration de la performance énergétique du bâti. Ces objectifs sont renforcés dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), qui appelle à intégrer pleinement la transition écologique dans le fonctionnement de l'Établissement public territorial. La démarche « Climat, prenons notre part », portée par l'administration, complète ce cadre avec des engagements précis pour limiter les consommations d'eau et d'énergie dans les équipements, en particulier dans les piscines, fortement consommatrices.

### Le saviez-vous ?

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la vidange annuelle qui représente la plus grande consommation d'eau, mais le renouvellement quotidien imposé par la réglementation. En effet, il est obligatoire de rejeter un minimum de 30 litres d'eau par passage de baigneur, entraînant une consommation massive liée à la fréquentation (soit environ 900 000 à 1 million de passages par an pour le Grand-Orly Seine Bièvre). De plus, les exigences sanitaires (bactériologiques et physico-chimiques) impliquent des rejets réguliers d'eau pour gérer les incidents baigneurs et/ou l'apport de produits dans les eaux de piscine (comme les crèmes solaires l'été). Le comportement des usagers peut faire varier du simple au triple la quantité d'eau nécessaire au maintien de qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau de baignade. Les consommations réelles liées au renouvellement sont de 40 à 100 litres par baigneur en moyenne (hors période estivale).

### La transition en action

#### Réemploi des eaux des bassins: expérimentations en cours

Chaque passage en piscine entraîne entre 20 et 50 litres d'eau consommée. Pour limiter cette consommation, le Grand-Orly Seine Bièvre explore des solutions de réutilisation des eaux issues du renouvellement obligatoire des bassins. Ce procédé, complexe dans les équipements anciens, est déjà intégré dans les projets récents comme la restructuration de la piscine d'Athis-Mons et le futur équipement de Cachan. À Villeneuve-Saint-Georges, un dispositif pilote permet en outre de récupérer l'eau des bassins pour l'arrosage ou le nettoyage de voirie, après déchloration naturelle. Une stratégie gagnant-gagnant entre collectivités.

#### Mieux équiper les piscines pour consommer moins

L'entretien quotidien et les systèmes de filtration sont de réels leviers de sobriété. En ce sens, le Territoire investit dans:

- Des filtres à perlites, moins gourmands que les filtres à sable;
- Des équipements plus sobres pour le nettoyage; des couvertures de bassin pour limiter l'évaporation (réduction possible de 50 à 70%);
- Une baisse des températures d'eau (27°C) pour limiter l'évaporation.

Les piscines anciennes bénéficient également de ces innovations, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI).

#### Des éco-gestes partagés avec le public

La réduction de l'empreinte environnementale passe nécessairement par l'implication des usagers. Des campagnes régulières rappellent donc l'importance:

- De la douche savonnée avant baignade;
- Du respect des consignes d'hygiène;
- D'un usage raisonné des douches.

Ces gestes simples ont un effet direct sur les volumes d'eau à renouveler, et donc sur la consommation d'eau, d'énergie et de produits chimiques.



Réemployer les eaux des bassins pour l'arrosage ou le nettoyage de la voirie.

#### Des équipements neufs pensés pour la sobriété

La transition écologique guide les projets d'investissement:

- Athis-Mons et Cachan intègrent des solutions globales pour récupérer eau et chaleur;
- Des systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) sont déployés pour suivre et optimiser les consommations;
- Une attention particulière est portée à la saisonnalité des besoins (ex. surconsommation l'été).

#### Éduquer à l'environnement par la culture et le partage

##### → EcoFest: un festival écologique et solidaire

Pour répondre aux enjeux actuels et pressants de préservation de la planète, les professionnels du réseau de la lecture publique et du jeu se sont saisis de la question environnementale en proposant 55 actions du 28 septembre au 12 octobre 2024. Au programme: l'ouverture d'une nouvelle grainothèque à la médiathèque Saint-Exupéry de Paray-Vieille-Poste, des ateliers de compostage et de création de produits ménagers bio, une grande braderie de livres à petits prix à la médiathèque Queneau, des Racontines vertes, des conférences, des films...

##### → Grainothèques et bouturothèques pour cultiver le partage

Dans une démarche de développement durable et solidaire, 4 médiathèques ouvrent des grainothèques, des bouturothèques ou des potagers (André Malraux à Savigny-sur-Orge, Raymond Queneau à Juvisy-sur-Orge, René Goscinny et Simone de Beauvoir à Athis-Mons). Le principe? Permettre l'échange entre particuliers de graines que les usagers auront semées et récoltées eux-mêmes (non hybrides et reproductibles). L'usage des grainothèques est gratuit et ouvert à tous. Une belle manière de se sensibiliser à la biodiversité et au partage.

## COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Agir pour résorber la précarité  
énergétique

### Contexte stratégique

Le projet de territoire, à travers son exigence n°1, ambitionne de combattre les dérèglements climatiques et les nuisances, notamment en atteignant la sobriété et l'efficacité énergétique. Pour ce faire, sa fiche action n°13 vise directement l'amélioration de la performance énergétique du bâti. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), dans son axe n°1, porte quant à lui l'objectif de protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux. Il insiste particulièrement sur la nécessité d'accélérer la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel. Le 17 décembre 2024, le Territoire a acté sa prise de maîtrise d'ouvrage du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH). Ce service contribuera notamment à informer et mobiliser les habitants et les acteurs de la rénovation afin de massifier le volume d'opérations de rénovation de l'habitat privé. Le tout avec une mission obligatoire d'information, de conseil et d'orientation visant à apporter un accompagnement individualisé aux ménages sur leurs projets de travaux.

### La transition en action

#### Visites énergie : un accompagnement au plus près des habitants

Dans les communes val-de-marnaises du territoire, les habitants peuvent bénéficier d'une visite énergie gratuite à domicile, sans obligation de travaux. Objectif : diagnostiquer les causes d'inconfort ou de surconsommation, et proposer des solutions adaptées aux caractéristiques du logement, du foyer et au budget disponible. Financé par le Grand-Orly Seine Bièvre aux côtés du Département, de Grand Paris Sud Est Avenir et de Paris Est Marne et Bois, ce dispositif couvre 18 communes du territoire et s'adresse à tous types de logements (sociaux, privés, individuels ou collectifs) sous conditions de ressources. Les visites sont réalisées avec le concours de la Croix-Rouge Insertion – LogisCité.

#### Villes concernées

Ablon-sur-Seine, Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine.

#### ÉcoVisite : un diagnostic énergie-eau gratuit et ouvert à tous

Le dispositif ÉcoVisite permet aux habitants de bénéficier d'un diagnostic gratuit à domicile pour identifier des pistes d'économies d'énergie et d'eau. Accessible sans condition de ressources, il est déployé par le Grand-Orly Seine Bièvre dans six communes : Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon. Animées par une agence d'architecture et d'urbanisme, les visites peuvent donner lieu à la fourniture de petits équipements (aérateurs, joints, ampoules LED...). En complément, des ateliers de sensibilisation sont régulièrement proposés aux habitants pour leur permettre de mieux comprendre leurs consommations et d'adopter les bons gestes au quotidien.

#### Lancement du Service public de la rénovation de l'habitat

Le Grand-Orly Seine Bièvre a pris la maîtrise d'ouvrage du service public de la rénovation de l'habitat fin 2024. Cette mission territoriale comprend l'ensemble des enjeux liés à l'amélioration de l'habitat : réhabilitation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, adaptation au vieillissement ou au handicap, rénovation des copropriétés, etc. Elle s'appuie sur l'Agence de l'énergie du CAUE 94 comme opérateur, et sur un partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, la Métropole du Grand Paris et les communes.



Contribuer à la réhabilitation  
énergétique des logements.

#### Déploiement du permis de louer sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre



#### Permis de louer : 8 communes à l'œuvre

Dispositif de lutte contre l'habitat indigne, le permis de louer permet de contrôler la décence des logements avant leur mise en location. En 2024, huit communes du territoire sont engagées dans sa mise en œuvre : quatre en régie municipale (Ablon-sur-Seine, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif) et quatre via le service commun de salubrité animé par le Grand-Orly Seine Bièvre (Athis-Mons, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon). En un an, 57 dossiers ont été suivis par les services du Territoire sur les communes couvertes par le service commun de salubrité.

Parmi ces dossiers :

- 20 autorisations expresses ont été délivrées ;
- 12 dossiers ont fait l'objet de réserves, levées après travaux ;
- 7 demandes ont été annulées ;
- 9 comportaient des erreurs ou étaient non conformes.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Vers une économie locale, durable et inclusive



Soutenir et récompenser les entreprises à impact.

### Contexte stratégique

Le projet de territoire fixe un cap ambitieux : lutter contre les dérèglements climatiques (exigence n°1), garantir la qualité de vie et l'emploi pour tous (exigence n°2) et affirmer le Grand-Orly Seine Bièvre comme un territoire productif et innovant (exigence n°4). Le PLUI, dans l'orientation n°5 de son PADD, promeut une programmation économique productive, attractive et durable, misant sur la diversité du tissu industriel et des filières stratégiques. Le PCAET, via ses axes 2 et 3, engage pour sa part le territoire dans une transition logistique intégrée et mobilise les entreprises autour des enjeux écologiques et énergétiques. La feuille de route développement économique

renforce cet engagement en plaçant l'économie circulaire, l'innovation sociale et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au cœur de la stratégie. Un investissement important sera ainsi consacré à accompagner la transformation du tissu économique local. En pratique, cela passera par le soutien aux filières émergentes, le développement de modèles économiques innovants conciliant performance et transition écologique, l'essor des circuits courts, la montée en puissance de l'économie circulaire, la structuration des filières à impact, et la montée en compétences vers les métiers verts et verdissants.



Soutenir l'activité des recycleries, viviers d'insertion par l'emploi.

### La transition en action

#### Une logistique décarbonée au service du territoire

Le Grand-Orly Seine Bièvre est le premier territoire logistique de la Métropole. Conscient de l'impact de cette activité, il a adopté un Plan logistique territorial ambitieux, fruit d'une démarche partenariale mobilisant collectivités, entreprises, associations et institutions. Ce plan vise à faire de la logistique un levier de transition, au bénéfice des habitants, en agissant sur :

- La sobriété foncière ;
- L'intégration urbaine des plateformes ;
- La santé publique et la qualité de vie ;
- La création d'emplois durables.

Il s'articule autour de 26 actions, réparties en 4 grands enjeux, dont celui de l'implantation d'activités industrielles décarbonées, avec du foncier dédié dans les futurs projets d'aménagement. L'objectif : décarboner les infrastructures logistiques, aussi bien sur le routier que sur le fluvial et le ferroviaire, en développant les pôles d'échanges multimodaux et des solutions du dernier kilomètre.

#### L'économie sociale et solidaire (ESS) comme moteur d'innovation responsable

Avec 22 000 emplois et 1 200 établissements, dont 90% d'associations, l'ESS est un pilier économique du territoire. Le Grand-Orly Seine Bièvre la soutient à travers :

- Un appel à projets ESS annuel, avec un fonds d'insertion par l'Activité Economique (IAE) dédié à l'insertion ;
- Des partenariats avec les réseaux d'accompagnement (Chambre Régionale de l'ESS, France Active, Cigales, dispositif local d'accompagnement (Etat)...);
- une animation territoriale active, avec des événements organisés en lien avec la commande publique, la réduction des déchets ou la mobilité.

En 2024, le Mois de l'ESS a rassemblé plus de 250 participants sur 5 événements dans 4 communes. Des formats innovants ont vu le jour : formations croisées agents-entreprises, rencontres filières, et un speed-meeting ESS à Gentilly.

#### Soutenir l'insertion par l'activité économique

Le territoire compte 32 structures d'insertion, soit 41 dispositifs mobilisant 632 emplois conventionnés dans 10 secteurs : BTP, logistique, restauration, ressourceries, numérique, etc. Le Grand-Orly Seine Bièvre accompagne leur développement en facilitant l'accès aux marchés publics, en renforçant les passerelles vers l'emploi durable, et en développant une stratégie territoriale des métiers verts et verdissants.

#### TEMPS FORTS !

Pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux, l'édition 2024 de l'appel à projets ESS a priorisé 3 filières économiques.

- L'alimentation durable: agriculture urbaine, production et consommation responsables, actions de sensibilisation, lutte contre la précarité alimentaire et accès à une alimentation de qualité, logistique alimentaire...
- Le textile responsable et circulaire: réemploi et valorisation textile, retoucheries/réparation, actions de sensibilisation/formation, production éthique et durable...
- La mobilité durable et solidaire: vélo (réemploi - collecte, tri, réparation, vente; apprentissage du vélo, cyclo-logistique...), accès à la mobilité pour tous (garage solidaire, aide aux déplacements...)

### Soutenir et structurer une filière textile responsable

En 2024, le Grand-Orly Seine Bièvre a soutenu la montée en compétences autour des métiers liés à la transition écologique, notamment dans la filière textile responsable. Objectif : structurer la filière et favoriser le développement du réemploi textile. Pour ce faire, deux sessions de découverte des métiers de la couture et du réemploi textile ont été organisées en avril et juin 2024, en partenariat avec Fashion Green Hub - association nationale qui rassemble 530 acteurs du textile durable - et l'ADEME. Chaque session, cofinancée par la Région, la Ville de Paris, deux fondations d'entreprise et l'EPT, a accueilli 12 personnes sur 4 jours. Au total, 24 personnes ont été accompagnées, dont 10 issues du territoire. Bilan ? En décembre 2024, 5 personnes issues du territoire bénéficiaient encore d'un suivi, tandis que les 5 autres avaient déjà eu accès à l'emploi ou entamé un cursus de formation. En complément, une action de sensibilisation aux métiers de la mode et du textile durable a été organisée en juillet 2024 à la Cité des Métiers. Enfin, une étude de potentiel sur le tissu économique local dans ce secteur est prévue pour le second semestre 2025.



Soutenir et structurer une filière textile responsable.

## PROJETS URBAINS

Des villes plus accessibles, durables et résilientes



### MOBILITÉ DURABLE

#### Contexte stratégique

Le projet de territoire ambitionne de combattre dès son exigence n°1 les dérèglements climatiques et les nuisances en atteignant la sobriété énergétique et l'efficacité. Son exigence n°2 promet une ville accessible à tous et de qualité, et prévoit notamment d'améliorer la mobilité des habitants et usagers. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) renforce cette ambition à travers son orientation n°1 « Penser la ville par ses « vides » : des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés ». L'idée ? Promouvoir des espaces publics partagés et vécus ; partager l'espace public pour faciliter les déplacements de courte distance.

Pour ce faire, l'orientation n°6 vise à reconnecter le territoire et résorber les coupures urbaines : grandes infrastructures, réseaux de bus et cyclables, couture urbaine et franchissements. Un tout complété par le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) qui encourage dans son axe n°2 à réduire la place de la voiture individuelle au profit de mobilités décarbonées. Tout comme le Plan Local de Mobilité, lancé en mai 2025, qui ancre ces ambitions dans une feuille de route concrète autour de cinq axes d'action, dont le développement des alternatives à la voiture solo, l'optimisation de la logistique urbaine et l'évolution des parcs de véhicules.



### La transition en action

#### Une ligne 14 prolongée, levier de mobilités bas carbone

Le 24 juin 2024, le prolongement de la ligne 14 a été officiellement inauguré. Un prolongement vers l'aéroport d'Orly qui, en traversant 7 communes du Grand-Orly Seine Bièvre (Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais, Orly et Paray-Vieille-Poste), offre désormais une liaison décarbonée rapide et directe vers Paris, tout en améliorant significativement l'accessibilité du territoire.

### Repenser les abords de gares pour des déplacements facilités

→ La rue des Rossays à Savigny-sur-Orge bénéficie d'un réaménagement en zone de rencontre et voie verte, entre la RD257 et le chemin des Franchises. Ce chantier d'envergure est conduit en lien avec l'arrivée du tramway T12, dans le cadre d'un projet de requalification engagé depuis plusieurs années. La première phase, lancée fin mars 2024, a porté sur la création d'un collecteur d'eaux usées. Les travaux se sont ensuite poursuivis avec l'enfouissement des réseaux aériens, la modernisation de l'éclairage public et les réaménagements de surface.

→ Dans le cadre du schéma de référence du pôle de Viry-Chatillon notifié par Île-de-France Mobilités en 2019, le Grand-Orly Seine Bièvre a préparé l'élargissement et la requalification du parvis de la gare de Viry-Chatillon. Après la réalisation en 2019 des premières actions (réaménagement du carrefour RN7 et accès parking-relais par le Département de l'Essonne, installation de feux tricolores par le Grand-Orly Seine Bièvre), l'établissement public territorial a engagé deux nouvelles actions :

- L'élargissement de 5 mètres et la requalification du parvis, incluant la réhabilitation du souterrain piéton sous la RN7;
- L'aménagement d'un parking de copropriété obtenu dans le cadre d'un échange foncier, validé en assemblée générale des copropriétaires en juillet 2024.



Réaliser des travaux pour aménager des abords de gare qualitatifs pour les usagers.

### Le SAVIEZ-VOUS ?

Le projet bénéficie d'un financement exceptionnel d'Île-de-France Mobilités, qui prend en charge 100% des travaux hors taxes de voirie et d'enfouissement, dans la limite de 1 395 000 €. Ce soutien s'inscrit dans une démarche coordonnée avec celle engagée pour l'avenue de la Grande Borne, également liée au tramway T12.

Le projet vise à ouvrir visuellement la gare sur la RN7, à dégager sa façade et à améliorer la qualité des espaces publics pour les usagers.

Le chantier a démarré en janvier 2025.

### CHIFFRES CLÉS

COÛT TOTAL  
PRÉVISIONNEL  
DES TRAVAUX

1 M€

### Un plan vélo qui se décline à l'échelle communale

Le plan vélo de Cachan, décliné sur trois ans (2023-2026), vise un maillage structurant avec des aménagements cyclables dédiés principalement sur les voiries départementales, des aménagements complétant le réseau déjà existant, des zones résidentielles apaisées avec une limitation de la vitesse à 30km/h, la limitation du trafic de transit et la reprise des intersections pour faciliter et sécuriser les traversées piétonnes et cyclables. Une déclinaison du plan vélo territorial qui vise à développer la pratique du vélo sur le territoire. 2024 a permis de finaliser le réaménagement du quartier Chateaubriand (50%) débuté l'année précédente. À suivre : des travaux d'apaisement dans le quartier du Coteau et le début du déploiement du stationnement vélo. Coût total du projet : 706 873€, dont 30% ont été financés par la Région.

En 2024, le Grand Orly Seine Bièvre a également accompagné la ville du Kremlin-Bicêtre dans l'élaboration de son premier plan vélo communal. Conçu intégralement par les équipes internes de l'établissement public territorial (services Mobilités, Voiries et Déchets), ce plan vélo a pour objectif de développer les aménagements, les services ainsi que la culture vélo sur le territoire communal. Pour ce faire, les équipes ont réalisé un diagnostic avant d'élaborer un schéma directeur cyclable. Ce dernier a été présenté aux élus et, après leur validation, décliné en plan triennal. Les propositions pour l'année 1 ont également été affinées avant d'être soumises à la région Île-de-France. Bilan ? Une première piste cyclable bidirectionnelle a été aménagée rue du Général Leclerc. Pratique, elle permet notamment aux habitants et cyclistes de se rendre dans un sens à l'hôpital Bicêtre, dans l'autre à la porte d'Italie. En 2025, des travaux prolongeront l'aménagement de cette piste cyclable jusqu'à la rue Rossel.



Proposer un défi aux habitants et habitantes pour encourager les déplacements alternatifs à la voiture.

### «15 jours sans ma voiture» : un défi pour changer les habitudes

En 2024, huit habitants volontaires ont relevé le défi d'abandonner leur voiture pendant deux semaines. Accompagnés par les équipes du Grand-Orly Seine Bièvre, ils ont pu tester des alternatives comme le vélo ou les transports collectifs. Une expérience concluante : 75% des participants se sont dit prêts à recommander le défi. Le dispositif sera renouvelé en 2025 avec la volonté de mobiliser des candidats dans davantage de communes.

### REPÈRES

#### Le défi

Abandonner sa voiture pendant deux semaines afin de tester d'autres façons de se déplacer : vélo, transports en commun, marche...

#### Un accompagnement sur mesure

Avant de commencer, chaque participant échange avec les équipes du Grand-Orly Seine Bièvre pour préparer ses trajets. Location de vélo, formation, infos pratiques : tout est mis en place pour faciliter l'expérience.

#### Un projet collectif

Organisé avec les 24 villes du territoire, en lien avec Île-de-France Mobilités via Véligo et l'association Provelo, le défi a mobilisé de nombreux partenaires, notamment à Villejuif pour l'événement dédié au lancement du défi.

Le saviez-vous ?

Le Grand-Orly Seine Bièvre a diffusé en 2024 deux cartes pratiques:

- Une carte « transports en commun » regroupant tous les réseaux de transports collectifs du territoire, tous opérateurs confondus;
- Une carte avec les aménagements cyclables existants et à venir.



Elaborer une carte des transports en commun, à l'échelle du Territoire.

RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte stratégique

Le projet de territoire, à travers son exigence n°2, vise à garantir la ville et la qualité de vie pour tous en assurant des logements abordables, un parcours résidentiel, et en soutenant la dynamique de cohésion territoriale sous toutes ses formes. Sa fiche action n°29 cible spécifiquement la production d'un renouvellement urbain de qualité.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), dans son axe stratégique n°1, prévoit d'améliorer et d'apaiser les conditions de vie des habitants, notamment en développant la présence de la nature et de la biodiversité en ville, en permettant de se loger dignement, en favorisant la ville des proximités et en affirmant une ville mixte, vivante et dynamique.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), dans son axe n°2, cherche à structurer le territoire en faveur de la sobriété et de la transition énergétique. Il prévoit notamment d'aménager et de bâtir à l'épreuve du dérèglement climatique (action n°19) et de construire une stratégie d'économie circulaire des ressources du BTP dans les projets de renouvellement urbain et d'aménagement (action n°21).

Dans sa feuille de route pour le développement économique, le territoire souhaite préparer l'avenir en soutenant l'émergence d'une économie portée par l'impératif de la transition écologique (économie circulaire, circuits courts, mobilités durables, éco-construction, ESS, relocalisation...), et notamment favoriser le réemploi des terres et des matériaux dans les projets.

REPÈRES

Cette charte, préparée depuis 2022 avec l'ensemble des partenaires, s'appuie sur un constat fort: le NPNRU Villejuif / L'Haÿ-les-Roses générera plus de 10 000 tonnes de béton par an jusqu'en 2026 et des dizaines de milliers de tonnes de terres excavées jusqu'en 2030 (pic estimé à 51 000 tonnes en 2025-2026). À cela s'ajoutent les gravats et matériaux de second œuvre des démolitions. L'économie circulaire constitue donc une priorité pour limiter l'empreinte carbone du projet.

La transition en action

Une charte pour ancrer l'économie circulaire dans les projets urbains

Dans le cadre du NPNRU multisites Villejuif / L'Haÿ-les-Roses, le Grand-Orly Seine Bièvre, les deux communes et le Département du Val-de-Marne se sont engagés dans une démarche ambitieuse pour réduire l'impact environnemental des opérations de renouvellement urbain. Ce programme, composé de quatre secteurs (Lallier et Hochart à L'Haÿ-les-Roses; Lebon-Lamartine et Lozaites Sud à Villejuif), est un projet pilote pour l'intégration de l'économie circulaire dans l'aménagement. Une charte économie circulaire et réemploi a été signée en novembre 2024. Elle formalise un engagement commun des acteurs (EPT, villes, Département, bailleurs, aménageurs...) autour de trois leviers principaux:

- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dès la phase de programmation pour identifier les matériaux réemployables;
- La mise en relation avec les acteurs locaux du réemploi pour favoriser les synergies;
- Le suivi des actions concrètes sur le terrain (exemple: déconstruction et réemploi de matériaux issus d'une ancienne galette commerciale).

## OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

### Contexte stratégique

Le projet de Territoire, à travers son exigence n°1, affirme sa volonté de combattre les dérèglements climatiques et de réduire les nuisances, notamment en pérennisant et développant la présence de la nature en ville. Cette ambition est traduite dans le PLUI, qui, dans son axe stratégique n°1, vise à améliorer et apaiser les conditions de vie des habitantes et habitants. Son orientation n°1 - Penser la ville par ses « vides » - invite à créer des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés, tout en valorisant les grands paysages et en développant la biodiversité dans le tissu urbain. Le PCAET, dans son axe n°1, rejoint ces objectifs en affirmant la nécessité de protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux. Parmi ses actions clés figure l'Action n°19, qui appelle à décliner des ambitions d'aménagement durable dans l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

### REPÈRES

- Réduire la vulnérabilité de la population aux inondations
- Sensibiliser la population aux risques inondation
- Préserver et améliorer la ressource en eau
- Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et humides
- Restaurer de la continuité écologique du bassin versant de l'Yerres
- Favoriser la biodiversité des milieux aquatiques et humides
- Lutter contre le réchauffement climatique

### CHIFFRES CLÉS

<b>174</b> parcelles concernées	<b>11 Ha</b> à acquérir	<b>39 M€</b> d'investissement	<b>9 Ha</b> classés en zone rouge inondable	<b>1</b> site classé (la vallée de l'Yerres)	<b>1</b> espace naturel sensible (les berges de l'Yerres)
---------------------------------------	-------------------------------	----------------------------------	---	---	---

### La transition en action

#### Renaturer les berges de l'Yerres pour mieux vivre avec le risque inondation

À Villeneuve-Saint-Georges, le quartier urbanisé de Belleplace-Blandin est exposé depuis longtemps aux inondations. Pour solutionner cette problématique, un ambitieux projet de renaturation des berges de l'Yerres est engagé depuis 2011, avec l'objectif de restaurer des milieux naturels, de redonner une zone d'expansion à la rivière et de réduire la vulnérabilité des habitants. Le projet, porté par la commune avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Département du Val-de-Marne, du SyAGE et de l'EPT, s'inscrit dans une stratégie à grande échelle de restauration écologique. Classées Espace naturel sensible depuis 2011, les berges font l'objet d'un aménagement progressif, articulé en deux phases:

- La restauration de la zone humide;
- La renaturation de la haute plaine, future plaine inondable.

L'EPT, via l'EPA ORSA, pilote les actions de maîtrise foncière sur le périmètre de la phase 1. En parallèle, une veille foncière est menée sur la phase 2 pour limiter les risques de mal-logement et préparer les acquisitions à venir. Un projet qui vise, aussi, à rétablir la continuité écologique de la vallée de l'Yerres, renforcer les trames vertes et bleues, tout en préservant la ressource en eau et la biodiversité.

## VOIRIES ET RÉSEAUX

Réduire l'impact,  
moderniser les infrastructures,  
sécuriser les usages



### Contexte stratégique

Le projet de territoire du Grand-Orly Seine Bièvre affirme dès son exigence n°1 la nécessité de combattre les dérèglements climatiques et les nuisances, en s'engageant résolument dans la transition énergétique et la sobriété des usages. Sa fiche action n°39 prévoit une réflexion sur un éclairage et une signalisation lumineuse publics plus agréable et durable, tandis que le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) lancé en 2021 structure la politique d'investissements à long terme sur les réseaux. Objectifs : réduire les rejets polluants, traiter les eaux claires parasites, lutter contre les inondations et moderniser les infrastructures pour une meilleure adaptation aux défis climatiques. Les actions engagées visent par conséquent un double objectif : préserver la ressource, tout en améliorant le cadre de vie et la sécurité des habitants.



Convertir les mâts d'éclairage à la technologie LED sur 13 communes.

## La transition en action

### Des noues pour gérer durablement les eaux pluviales à Ivry-sur-Seine

En 2024, le territoire a mené à Ivry-sur-Seine un projet d'envergure exemplaire, avec la création de 11 noues de gestion des eaux pluviales rue Gabriel Péri et rue Pierre Brossolette. Ce dispositif, qui permet d'absorber les eaux de pluie sur 4 160 m<sup>2</sup> de voirie pour un épisode courant de 10 mm, agit comme un filtre naturel, limitant les rejets dans le réseau et améliorant le cadre urbain.

### Un poste de relevage pour dépolluer le quartier Yvon (Fresnes)

Toujours en lien avec les objectifs du SDA, le territoire a engagé en 2024 la création d'un poste de relevage dans le quartier Yvon. Une infrastructure essentielle pour séparer les eaux usées des eaux pluviales et éviter leur rejet direct en Seine. Techniquement, elle permet de remonter les eaux usées vers le réseau adapté, et donc de contribuer à la dépollution durable du milieu naturel. Ce projet qui a directement, bénéficié aux épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024, témoigne de la volonté du territoire de renforcer ses équipements en lien avec les grands événements et les exigences environnementales.



Développer des noues paysagères pour gérer durablement les eaux pluviales.

### ET AUSSI...

Une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) permettra, dès début 2025, d'avoir accès à tout moment à l'état de fonctionnement du réseau d'éclairage public et de connaître l'état de fonctionnement de l'éclairage. La mise en place de cet outil innovant servira également à la signalisation tricolore courant 2025.

### Objectif 100% leds pour l'éclairage public

Pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction de l'empreinte carbone du service public, le Grand-Orly Seine Bièvre a engagé un programme pluriannuel ambitieux de conversion des mâts d'éclairage public à la technologie LED sur les 13 communes où il exerce cette compétence. Ce programme se déploie en trois grandes phases pour un coût total de 21 millions d'euros, avec le soutien du Fonds Vert et du Sipperec.

#### ●●● Phase 1 (2023-2024):

une première étape a été menée avec un investissement de 7 millions d'euros.

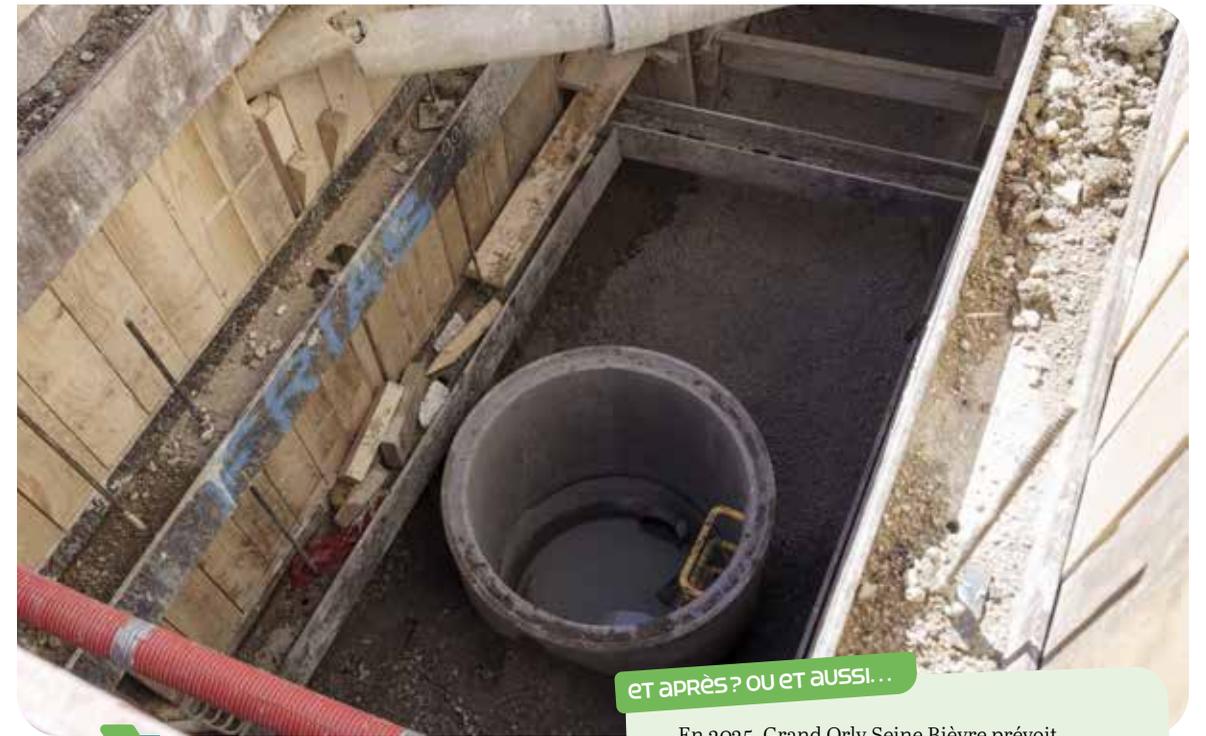
#### ●●● Phase 2 (2024):

un nouvel investissement de 7 millions d'euros a été engagé pour poursuivre les remplacements.

#### ●●● Phase 3 (2025-2026):

une troisième phase, prévue, mobilisera à nouveau 7 millions d'euros, avec pour objectif final d'atteindre 100 % de conversion en LED à l'horizon 2026.

À noter : dès l'été 2025, Gentilly, Villejuif et Paray-Vieille-Poste auront déjà converti la totalité de leur parc.



Renforcer les réseaux d'assainissement.

### ET APRÈS ? OU ET AUSSI...

En 2025, Grand Orly Seine Bièvre prévoit de prolonger les efforts engagés en s'appuyant sur le 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, adopté fin 2024. Les premiers financements seront alloués au :

- Renforcement des réseaux et mise en séparatif sur le quartier du Petit Leroy à Chevilly-Larue, pour un montant de 3,6 millions d'euros, dont 2 millions financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie;
- Lancement de deux études stratégiques : la première portera sur la mise en séparatif du secteur Hochart, couvrant les sous-bassins versants de Villejuif, L'Hay-les-Roses et Chevilly-Larue. Cette étude vise à établir un plan pluriannuel d'investissement, spécifiquement dédié à ce secteur; la seconde concernera le quartier Yvon à Fresnes, afin de traiter les pollutions par temps de pluie et de réduire les risques d'inondations.

Ces études permettront de structurer les demandes de subventions tout en intégrant les priorités du 12<sup>e</sup> programme. En parallèle, une étude sur la conformité des réseaux communaux est lancée, avec un accompagnement spécifique auprès des bailleurs. Les modalités de subvention sont en cours de consolidation.

### Travaux pour une Seine plus propre

Dans la perspective des épreuves de baignade des Jeux Olympiques de Paris 2024, le territoire a engagé 1,3 million d'euros d'investissements pour améliorer les réseaux d'assainissement. Ces travaux ont permis de réduire les rejets de polluants dans cinq sites prioritaires, tout en mettant en conformité les réseaux des hôtels, identifiés comme sources potentielles de pollution.

## CHARGES SUPPORTS

Une mobilisation collective pour inscrire la transition dans les pratiques professionnelles

### Contexte stratégique

Adopté en 2019, le Projet de territoire fixe des objectifs ambitieux en matière de transition écologique. Ces engagements se traduisent désormais dans les politiques publiques comme dans les gestes du quotidien. Conscient de sa responsabilité et de son devoir d'exemplarité, le Grand-Orly Seine Bièvre a lancé en 2022 une démarche interne autour de la transition écologique : Climat, prenons notre part. Structurée en trois étapes, cette démarche vise à embarquer l'ensemble des agents dans l'action, depuis la sensibilisation jusqu'à la définition collective d'engagements à mettre en œuvre.



Réunir les agents pour élaborer un plan d'engagement partagé.

### La transition en action

#### Sensibiliser par la fresque du climat

En 2022, le territoire a proposé à ses agents de participer à des ateliers de la Fresque du Climat. Objectif : renforcer la culture commune autour des enjeux climatiques et mieux comprendre les liens de cause à effet du dérèglement. Bilan :

- 130 fresques animées par 19 animateurs volontaires préalablement formés;
- 1000 agents participants, soit 80% de l'effectif à temps plein;
- une participation de tous les pôles, toutes fonctions confondues.

#### Co-construire les priorités d'actions

À l'issue de la phase de sensibilisation, 89 réunions de service ont été organisées pour recueillir les propositions d'actions des équipes. Bilan :

- Plus de 1000 agents mobilisés;
- 450 propositions formulées, témoignant d'une forte volonté d'agir à tous les niveaux de l'organisation.

#### Définir un plan d'engagement partagé

Les propositions ont été étudiées par la direction générale et les directions, aboutissant à un plan d'action structuré :

- 400 actions retenues;
- Organisées autour de 8 priorités et 26 engagements concrets, parmi lesquels :
  - Réduire les déplacements professionnels carbonés
  - Diminuer les consommations d'énergie et d'eau
  - Généraliser les achats responsables
  - Optimiser l'usage des bâtiments
  - Encourager l'économie circulaire

Cette démarche fait aujourd'hui figure de socle structurant de l'administration territoriale, en intégrant la transition écologique dans chaque geste, chaque métier, chaque décision. Une dynamique interne qui contribue directement à la réussite des politiques publiques territoriales.

### 1<sup>re</sup> priorité

#### Décarbonons nos déplacements domicile-travail et professionnels

- Encourageons l'usage du vélo
- Favorisons le covoiturage et les déplacements collectifs
- Réduisons et optimisons nos déplacements
- Décarbonons et optimisons notre flotte automobile

### 2<sup>e</sup> priorité

#### Diminuons nos consommations énergétiques

- Améliorons la performance énergétique de nos bâtiments
- Développons l'usage des énergies renouvelables
- Agissons au quotidien pour limiter notre consommation énergétique (dans nos équipements et nos piscines)

### 3<sup>e</sup> priorité

#### Consommons moins d'eau et végétalisons nos équipements

- Économisons et récupérons l'eau dans les bâtiments du Territoire
- Économisons et valorisons l'eau des piscines
- Végétalisons nos équipements

### 4<sup>e</sup> priorité

#### Achetons responsable et durable

- Élaborons et mettons en œuvre un budget vert
- Favorisons la priorisation des dépenses durables et responsables
- Organisons nos évènements territoriaux de la manière la plus responsable possible

### 5<sup>e</sup> priorité

#### Réduisons les déchets : trions, recyclons, réemployons plus!

- Systématisons le réemploi et évitons de produire des déchets
- Généralisons le tri dans les équipements du Territoire

### 6<sup>e</sup> priorité

#### Ayons une politique du numérique plus sobre

- Connaissions mieux les impacts de nos usages du numérique pour les améliorer
- Poursuivons la dématérialisation des procédures
- Gérons de façon plus sobre le parc de nos matériels numériques

### 7<sup>e</sup> priorité

#### Faisons évoluer nos pratiques quotidiennes dans le dialogue

- Faisons évoluer nos matériels de travail : moins polluants, plus responsables, moins énergivores
- Optimisons l'usage de nos locaux
- Partageons les bonnes pratiques
- Agissons pour une restauration collective plus responsable

### 8<sup>e</sup> priorité

#### Poursuivons la démarche!

- Élaborons un plan de formation
- Poursuivons les actions de communication et de sensibilisation
- Réfléchissons de manière prospective aux évolutions de notre organisation en lien avec la transition écologique
- Suivons la réalisation concrète et évaluons la démarche « Climat, prenons notre part »

**Siège:**  
**Établissement public territorial**  
**Grand-Orly Seine Bièvre**

Bâtiment Askia  
11, rue Henri Farman  
BP 748 94398 Orly aéroport Cedex  
T : 01 78 18 22 22

**24 villes - 725 000 habitants**

Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons,  
Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi,  
Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine,  
Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre,  
L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly,  
Paray-Vieille-Poste, Rungis,  
Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton,  
Villejuif, Villeneuve-le-Roi,  
Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon,  
Vitry-sur-Seine

